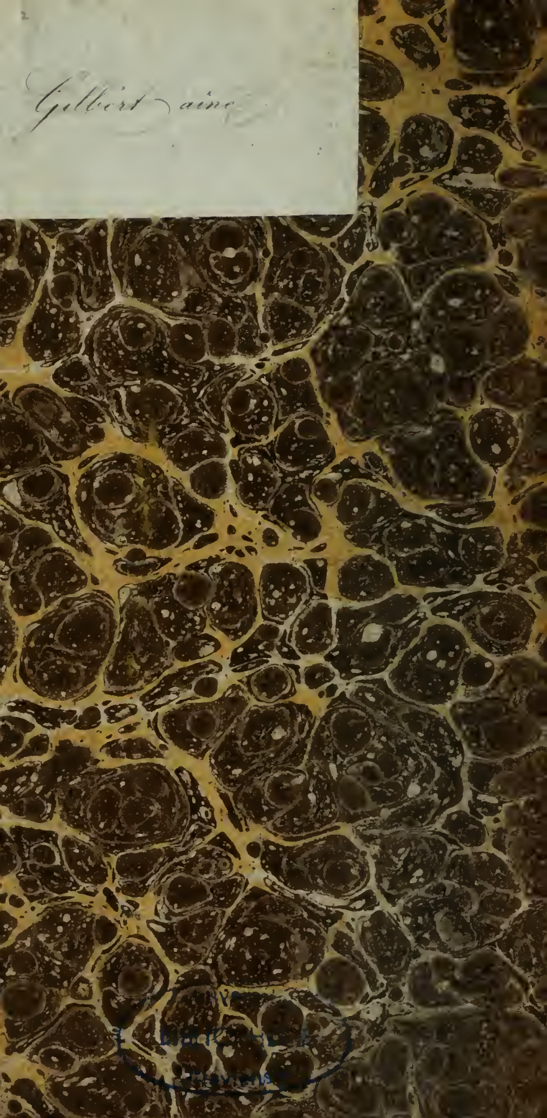
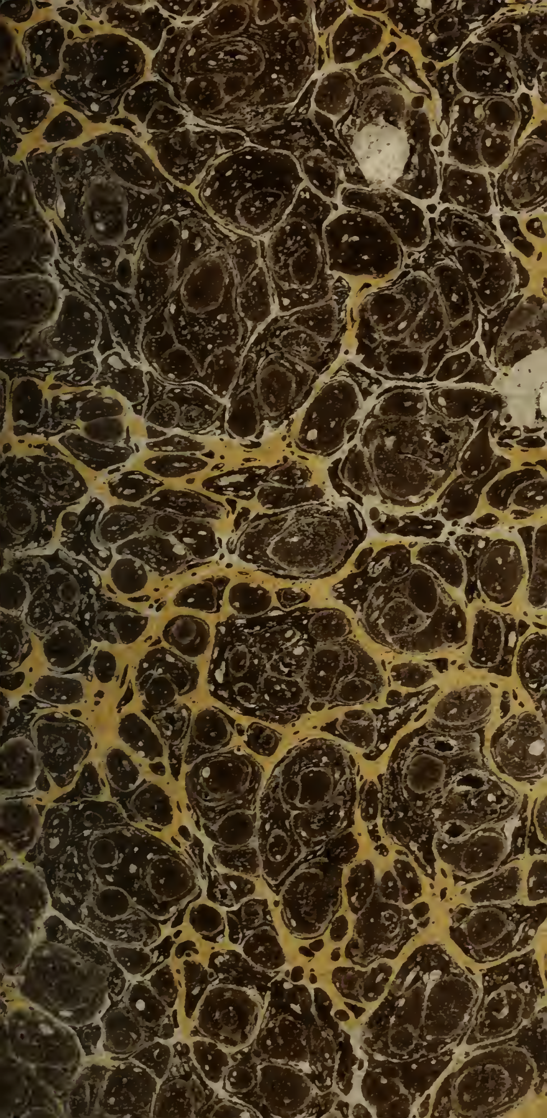



Gilbert aîné





JOURNAL ABREGÉ

De ce qui s'est passé en la Ville DE MARSEILLE, Depuis qu'elle est affligée DE LA CONTAGION.

JOURNAL
ABREGÉ
DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LA VILLE
DE MARSEILLE,
DEPUIS QU'ELLE EST AFFLIGEE DE LA CONTAGION.

Tiré du Mémorial de la Chambre du Conſeil de l'Hôtel de Ville, tenu par le Sr Pichatty de Croiſlainte, Conſeil & Orateur de la Communauté, & Procureur du Roy de la Police.



A PARIS,

Chez
- HENRY CHARPENTIER, grand'Salle du Palais, au bon Charpentier & au grand Ceſar.
- JACQUES JOSSE, Imprimeur-Libraire ruë S. Jacques, à la Colombe Royale.
- &
- PIERRE PRAULT, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis.

M. DCCXXI.

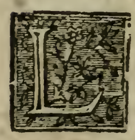
Avec Approbation, & Privilege du Roy.



JOURNAL ABREGÉ

De ce qui s'est passé en la ville de Marseille, depuis qu'elle est affligée de la Contagion.

Tiré du Memorial de la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville, tenu par le Sr Pichatty de Croissainte Conseil & Orateur de la Communauté, & Procureur du Roy de la Police.



LES Côtes du Levant étant toûjours suspectes de Peste, tous les Bâtimens qui viennent delà à Marseille, s'arrêtent aux Isles du Chateaudif, &

les Intendans de la Santé reglent le tems & la forme de leurs Quarantaines, & de la purge de leurs Marchandises, par la qualité de leurs Patentes & de l'état de la santé des lieux particuliers d'où ils viennent.

Dans le commencement du mois de May dernier, on apprend à Marseille que depuis le mois de Mars la Peste est en la plusṗart des Villes Maritimes ou Echelles de la Palestine & de la Syrie.

Le 25. du même mois de May, le Vaisseau du Capitaine Chataud qui en vient, c'est-à-dire de Seide, de Tripoli, de Sirie, & de Chypres arrivé à ces Isles; mais ses Patentes sont nettes, parce qu'il en est parti le 31. Janvier avant que la Peste y fût.

Il déclare pourtant aux Intendans de la Santé, que dans sa Route ou à Livorne où il a touché, il est mort six hommes de son Equipage; mais il fait voir par le Certificat des Medecins de Santé de Livorne, qu'ils ne sont morts que des fiévres mali-

gnes causées par les mauvais Alimens dont ils se sont nourris.

Le 27. May, un de ses Matelots meurt dans son bord.

Le 28. les Intendans le font porter dans les Infirmeries, Guerard premier Chirurgien de santé le visite & declare par son rapport qu'il n'a aucune marque de contagion.

Le 29. les Intendans reglent la purge des marchandises, de la Cargaison de ce Vaisseau à 40. jours entiers comptables seulement du jour que la derniere Balle en sera transportée dans les Infirmeries.

Le dernier May, trois autres Bâtimens arrivent à ces mêmes Isles, la Barque du Capitaine Aillaud qui vient de Seyde, d'où elle est partie depuis que la peste y est, la Courvette du Capitaine Aillaud qui vient du même lieu, & la Barque du Capitaine Fouque qui vient d'Alexandrette.

Le 12. Juin le Vaisseau du Capitaine Gabriël y arrive aussi avec Pa-

tente brute venant des mêmes lieux.

Ce jour la Garde de quarantaine que les Intendans ont mis ſur le Vaiſſeau du Capitaine Chataud y meurt; le même Guerard premier Chirurgien de ſanté le viſite & déclare par ſon rapport qu'il n'a point de marque de contagion.

Le 14 Juin les Paſſagers venus ſur ce Vaiſſeau ont le dernier Parfum dans les Infirmeries; & on leur accorde l'entrée comme à l'ordinaire.

Le 23. veille de ſaint Jean-Baptiſte, M. le Grand-Prieur arrive de Genes avec des Galeres du Roy, Mrs les Echevins ont l'honneur de l'aller ſaluer, & j'ay celuy de le haranguer au nom de la Ville.

Ce jour un Mouſſe du Bord du Capitaine Chataud, un Portefaix qui eſt dans les Infirmeries à la purge de ſes marchandiſes, & une autre qui eſt à la purge de celles du Capitaine Gabriël, tombent malades, raport du même Chirurgien, qu'ils n'ont aucune marque de contagion.

Le 24. un autre Portefaix établi à la purge des marchandises du Capitaine Aillaud tombe aussi malade; visité & même raport.

Le 24. & 26. mort successivement de tous les quatre; ils sont visités, raport qu'ils n'ont point de marque de contagion.

Nonobstant ces Raports, les Intendans déliberent pourtant de faire par précaution enterrer tous ces cadavres dans la chaux vive; de faire retirer de l'Isle de Pomegué les trois Vaisseaux de ces Capitaines Chataud, Aillaud & Gabriël, & de les envoyer à une Isle écartée appelée *Jarre*, pour y recommencer leur quarantaine, & de faire fermer l'Enclos où leurs marchandises sont en purge dans les Infirmeries, sans en laisser sortir les Portefaix destinés pour les évanter.

Le 28 Juin un autre Bâtiment, qui est la Barque du Capitaine Gueymart qui vient de Seyde, arrive encore en ces Isles avec Patente brute.

Le premier Juillet Deliberation des Intendans de faire retirer tous les Bâtimens venus avec Patente brute, à la grande prise de l'Isle de Pomegué.

Le 7. Juillet deux autres Portefaix enfermés à la purge des marchandises du Capitaine Chataud dans les Infirmeries tombent malades, le Chirurgien leur trouve des Tumeurs à l'Aine, & dit par son raport qu'il ne croit pourtant pas que cela soit la peste: il porte la peine de son incredulité, & d'avoir peut-être méconnu ce mal, car il en meurt lui-même bien-tôt aprés, avec une partie de sa famille.

Le 8. un troisiéme Portefaix tombe aussi malade; ce Chirurgien lui trouve une enfleure à la partie superieure de la Cuisse, & alors il declare que cela lui paroît une marque de contagion, & qu'il demande à consulter.

Les Intendans appellent à l'instant trois autres Maîtres Chirurgiens pour les visiter, raport qu'ils sont tous reéllement atteints de la peste.

Le 9. ces pestiferez étant morts, on les enterre dans la chaux vive, & on brûle toutes leurs hardes.

Les Intendans deliberent en même tems, de faire tirer des Infirmeries toutes les marchandises de ce Capitaine Chataud & de les envoyer en purge sur l'Isle de *Jarre*, & ils vont à l'Hôtel de Ville avertir Mrs les Echevins de ce qui se passe.

La chose paroissant de consequence, on en écrit au Conseil de Marine & à Mr le Marechal Duc de Villars Gouverneur de Provence : & on depute Mr Estelle premier Echevin avec deux Intendans de la Santé, pour aller à Aix en instruire Mr Lebret premier President du Parlement & Intendant de Justice & du Commerce.

Ce jour Mr Peissonel & son Fils Medecins viennent à l'Hôtel de ville avertir Mrs les Echevins, qu'ayant été appellés à une Maison à la place Linche pour voir un jeune homme apellée *Eissalene*, il leur a paru at-

teint de contagion.

Dés le moment on envoye des Gardes à la porte de cette Maiſon pour empêcher que perſonne n'en ſorte.

Le lendemain 10. Juillet ce malade meurt & une ſienne ſœur ſe trouve malade, on redouble la garde de la maiſon & s'agiſſant d'enlever l'un & l'autre ; pour le faire tranquillement & ſans donner aucune alarme au public, on attend la nuit, & ſur les 11. h. Mr. Mouſtier autre premier Echevin s'y rend ſans bruit, fait venir des Portefaix des Infirmeries, les encourage à monter dans la Maiſon : & ayant deſcendu le mort & le malade, les leur fait porter avec des brancards hors la Ville dans les Infirmeries, y fait auſſi conduire toutes les perſonnes de cette Maiſon, les accompagne lui-même avec des Gardes pour que perſonne n'en approche ; & il revient enſuite faire murer à chaux & à ſable la porte de cette Maiſon.

Le 11. on est averti que le nommé Boyal est tombé malade au même quartier, on envoye des Medecins & des Chirurgiens le visiter ; ils declarerent qu'il est atteint du mal contagieux ; on fait à l'instant garder sa maison, & la nuit venuë Mr Mousstier s'y porte, fait venir les Corbeaux des Infirmeries ; & trouvant qu'il vient seulement d'expirer, fait prendre le cadavre, l'accompagne, le fait enterrer dans la chaux, & revient ensuite faire conduire le reste des personnes de la maison & en murer la porte.

Le 12. on rend compte de tout cela à Mr le Grand Prieur qui se trouve alors encore à Marseille, on en écrit à Mr le premier President & on fait assembler les Intendans de la Santé pour faire retourner en l'Isle de Jarre tout le reste des Bâtimens venus du Levant avec Patentes bruttes, & y faire transporter aussi toutes leurs marchandises qui sont dans les Infirmeries : Mr Audimar Echevin fut

presider à leur assemblée pour les porter à le resoudre.

Le même jour & les suivants, Mrs les Echevins font de tres exactes perquisitions dans la Ville, pour decouvrir toutes les personnes qui ont eu communication avec les pestiferés, & ils font conduire les plus suspects dans les Infirmeries & sequestrer les autres dans leurs Maisons.

Le 14. ils écrivent ce qui se passe au Conseil de Marine, ils arrêtent de ne plus donner de Patentes de Santé à aucun Bâtiment, jusqu'à ce qu'ils puissent être certains que ce mal n'ait point de suite.

Le 15. pour empêcher que par ce refus d'expedier des Patentes de Santé, on ne croye dans les pays étrangers que la Peste soit dans Marseille, & que cela n'interrompe tout-à-fait le commerce, ils écrivent aux Officiers Conservateurs de la Santé de tous les Ports de l'Europe la verité du fait ; c'est-à-dire qu'il y a bien de la contagion dans les Infirmeries, mais

qu'elle n'a fait aucun progrés dans la Ville.

Le 21. Juillet n'étant en effet du depuis plus rien arrivé dans la Ville sur le fait de ce mal, ils le font sçavoir avec joye au Conseil de Marine, & ils continuent de pourvoir à tout ce qui est necessaire dans les Infirmeries pour la subsistance des personnes suspectes qu'ils y ont envoyées & de celles qu'ils ont sequestré dans leurs Maisons.

Déja le Public tout-à-fait rassuré, commence de tencer d'inutiles les peines que Mrs les Echevins se sont données & toutes les precautions qu'ils ont prises ; on pretend que les deux personnes mortes à la Place Linche avoient tout autre mal que la contagion ; on insulte aux Medecins & aux Chirurgiens d'avoir donné par leur erreur l'allarme à toute la Ville ; on voit faire des esprits forts à une infinité de gens qu'on voit bientôt aprés plus frappés de terreur que tous les autres, & fuir ave pus de

defordre & deprecipitation, leur fermeté ne dure gueres : à la verité la Peste est bien à craindre & à fuir.

Le 26. Juillet on avertit Mrs les Echevins qu'à la ruë de *Lescalle* dans la vieille Ville, quartier qui n'est habité que par des pauvres gens, une 15. de personnes viennent d'y tomber malades: ils y envoyent à l'instant des Medecins & des Chirurgiens les visiter ; ils examinent le mal, & rapportent, les uns, que ce sont des Fievres malignes, les autres des Fievres contagieuses ou pestilentielles, causées par les mauvais alimens, dont la misere a obligé ces pauvres gens de se nourrir depuis long-tems ; aucun ne dit positivement que ce soit la peste ; il falloit aussi pour le dire en être bien assuré, le Public avoit deja paru disposé à se ressentir d'une fausse allarme qu'on lui eût donné.

Mrs les Echevins ne s'arrêtent pas tout-à-fait à cela, & déliberent d'user par précaution tout comme si ces malades étoient réellement atteints

de la Peſte de les envoyer tous ſans bruit dans les Infirmeries, & de les ſequeſtrer à l'inſtant dans leurs Maiſons.

Le lendemain 27. huit de ces malades meurent; ils vont eux-mêmes dans leurs quartiers les faire viſiter, on trouve des Bubons à deux; les Medecins & Chirurgiens tiennent toujours le même langage, & attribuent la cauſe de ce mal aux mauvais alimens. Mais nonobſtant cela, dés que la nuit eſt venuë Mr. Mouſtier va ſur le lieu, fait venir des Portefaix des imfirmeries, leur fait de gré ou de force enlever les cadavres avec toutes les precautions qu'il faut, on les porte aux Infirmeries où ils ſont mis dans la chaux vive, & tout le reſte de la nuit il y fait tranſmarcher les malades & tous ceux de leurs Maiſons.

Le 28. au plus matin on fait chercher de tous côtés ceux qui ont eu communication pour les ſequeſtrer: d'autres perſonnes de la même ruë

tombent malades & quelques malades qui ont resté meurent : sur la minuit Mr Estelle (pour lors de retour d'Aix) s'y porte : fait venir les Corbeaux des Infirmeries, leur fait transporter & enterrer les Cadavres dans la chaux, & fait ensuite jusqu'à l'Aube du jour faire le transport de tous les malades.

Le Public qui aime à se tromper & qui ne veut point absolument que ce soit la Peste, allegue cent fausses raisons : la Peste, dit-on, n'attaqueroit-elle que des pauvres gens comme ceux-là ? agiroit-elle si lentement ? Que ne se donnent-ils seulement quelques jours de patience, & ils verront tout attaquer de suite indistinctement avec une rapidité la plus furieuse, & des ravages les plus horribles dont on ait jamais oüi parler.

Quelques opiniâtres veulent même que cette maladie ne procede simplement que des Vers : mais tandis qu'ils jasent avec tant de hardiesse, tremblant de peur dans leur ame ils font leur paquet pour être plus prêts

à fuir ; on laiſſe à penſer ce que font tous les autres ; chacun épouvanté prend deja la fuite, & cherche des aziles de tous côtés.

Le mal cependant continuant toujours à cette ruë de *Leſcalle*, le 29. Juillet & pendant dix jours conſecutifs, Mrs les Echevins ſont toûjours à continuer les mêmes expeditions nocturnes, & dans le jour de continuelles perquiſitions de tous ceux qui ont communiqué avec les malades & les morts : il ſe fait de nouveaux malades en divers autres Quartiers ; on les ſequeſtre par tout avec des Gardes ; il en meurt & toutes les nuits Mrs Eſtelle & Mouſtier vont ainſi alternativement les faire enlever, les porter aux Infirmeries, & murer ou parfumer leurs maiſons, Expeditions auſſi perilleuſes que fatigantes, ſurtout lors qu'en veillant & reſtant ainſi toute la nuit ſur le pavé on eſt enſuite obligé de travailler pendant tout le jour à mille autres choſes qui ne le ſont pas moins.

Mrs Audimar & Dieudé autres Echevins ſont accablés de leur côté de fatigue, de ſoin, & de peine ; quel redoublement d'affaires dans une Communauté, où le ſeul courant en eſt toûjours preſqu'infini ; Mr Dieudé va pourtant deux nuits de ſuite acompagner les autres au tranſport des morts & des malades.

Mr le Marquis de Pilles Gouverneur & Viguier, ſe donne continuellement avec tous des mouvemens inexprimables ; il eſt tous les jours du matin au ſoir à l'Hôtel de Ville, à agir & à travailler infatigablement à tout ce que ſon zele & ſa prudence peut lui inſpirer, & à tout ce que le bon ordre exige en pareille occaſion.

Il ne ſe trouve cependant alors pour toutes eſpeces que 1100. livres dans la Caiſſe de la Communauté, & l'on voit que ſi la Ville a le malheur d'être veritablement attaquée de la Peſte tout perira faute d'argent ; cela oblige Mrs les Echevins d'écrire à

M. le premier President pour le prier avec instance de vouloir leur en procurer.

Le bled qui manque rencherit d'abord au dernier excés, & pour empêcher que nul ne le ressere, pour le faire encore plus rencherir, Ordonnance à ma requisition pour en deffendre le resserrement sous des peines severes. Deux autres Ordonnances sont renduës en même temps pour empêcher que personne ne tienne & laisse rien dans la ville qui puisse contribuer au mal en causant l'infection.

Le 30. Juillet Revûë generale de toutes les provisions qui peuvent être dans la Ville, & Mrs les Echevins n'y voyant presque ni bled, ni viande, ni bois, non plus que d'argent dans la Caisse pour en faire venir; une cherté excessive de toutes choses; tout dans un dérangement affreux, la Populace aussi miserable qu'alarmée, tous les Principaux, les plus riches, & les plus aisez déja en fuite: ils écrivent à M.

le Pellier des Forts, & lui exposant ce triste & déplorable état de Marseille, le supplient d'interceder auprés de Son Altesse Royale, pour qu'il lui plaise de grace de leur accorder quelques secours.

Le 31. Juillet autre Ordonnance à ma réquisition pour obliger tous les gueux & mandians Etrangers de sortir de la Ville par tout le jour, & ceux de la Ville de se retirer dans l'Hôpital de la Charité à peine du fouet.

Mais cette Ordonnance n'est point mise à execution, parce que l'on apprend le même jour, que la Chambre des Vacations du Parlement d'Aix, sur le bruit que le mal Contagieux est à Marseille, a rendu un Arrest portant défenses aux Marseillois de sortir des limites de leur Terroir, aux Habitans de toutes les Villes & Lieux de Provence de communiquer avec eux, & de les y recevoir, & aux Muletiers, Voituriers & tous autres d'y venir pour quelque cause

& pretexte que ce ſoit, à peine de la vie.

En cet état, comment faire ſortir de la Ville 2. ou 3000. gueux & mandians étrangers qu'il y a? ne pouvant plus paſſer au-de-là le Terroir, ils ſeroient contraints d'y reſter, & de le ravager pour pouvoir ſubſiſter & vivre.

Le premier Aouſt, les Srs Sicard Pere & Fils Medecins viennent à l'Hôtel de Ville, dire à Mrs les Echevins qu'il n'y a point à douter que le mal qui eſt dans la Ville ne ſoit veritablement la Peſte; mais qu'il ſe font forts de la faire ceſſer, s'ils veulent faire ce qu'ils preſcriront, qui eſt d'achepter quantité de bois, de ſarmans & de fagots, les faire porter & mettre à monceaux de diſtance en diſtance prochaine tout le long des Murs de la Ville, du Cours, des Places Publiques, & des Carrefours; obliger chaque particulier d'en mettre auſſi devant ſa Maiſon, dans toutes les Ruës gene-

ralement, allumer tous ces feux à la même heure à l'entrée de la nuit; ce qui trés-ſûrement fera ceſſer la Peſte

Tout le monde témoignant qu'il falloit faire cette épreuve & tous les autres Medecins qu'on fait aſſembler tous les jours à l'Hôtel de Ville pour ſçavoir les progrès du mal ne l'improuvant point; Mrs les Echevins font auſſi-toſt acheter tout le bois, les fagots, & les ſarmans qu'ils trouvent, & Mrs Audimar & Dieudé vont avec toute l'ardeur du Soleil en faire l'arrangement & la diſpoſition tout le long des Murs, du Cours, & des Places publiques.

Le lendemain 2. Aouſt ils font une Ordonnance pour obliger tous les Habitans de faire chacun de pareils feux au devant leurs maiſons & de les allumer ſur les 9. heures du ſoir, au moment qu'on allumera ceux des Murs & des Places publiques: cela eſt ainſi executé; c'eſt un ſpectacle qui paroît magnifique de voir un

circuit de murailles ſi grand, ſi vaſte, ſi étendu tout illuminé; & ſi la Ville gueriſſoit par là elle gueriroit certainement d'une maniere bien réjouiſſante & bien agreable.

Des Magiſtrats, qui pour contenter le Public, & pour qu'on n'ait rien à leur reprocher, font de pareilles épreuves, ne peuvent pourtant point s'endormir ſur le ſuccès qui leur en eſt promis, & la prudence veut qu'ils aillent toûjours leur train, pour ne reſter pas courts ſur une vaine eſperance: ils écrivent à M. le premier Preſident, & le prient attendu que les chemins leur ſont barrés de vouloir depêcher pour eux un Courrier à la Cour, pour repreſenter leur miſere, & les inconveniens qu'ils ont lieu de craindre ſe trouvant ſans un ſol d'argent, tandis qu'ils ſont à la veille de manquer de tout, & d'avoir par ſurcroît, avec la Peſte la Famine.

Ils mandent cependant de leur côté au Conſeil de Marine le nombre des malades qu'il y a actuellement,

& des morts qu'ils ont fait porter & enterrer dans les Infirmeries.

Le même jour dans l'Assemblée qui se tient journellement à l'Hôtel de la Ville avec ceux des Officiers Municipaux & des Citoyens qui n'ont point encore pris la fuite, où M. le Marquis de Pille préside ou délibere.

1°. Que comme le nombre des malades augmente de plus en plus, sur tout à la ruë de *Lescalle*, il sera mis un Corps de Garde à chaque avenuë de cette ruë, pour empêcher que personne n'y entre ny n'en sorte, & qu'il sera établi à cet effet des Commis Etapiers pour aller distribuer des vivres aux Familles qui s'y trouvent habitées.

2°. Que tous les Capitaines de Ville mettront chacun sur pied une Compagnie de 50. Hommes de milice à la Solde de la Ville: & que cependant les cinq Brigades du Privilege du Vin avec leurs Officiers serviront par tout d'Escorte à Mrs les Eche-

vins aux expeditions qu'ils vont faire la nuit pour enlever les morts & les malades, & les transporter aux Infirmeries.

3°. Que pour que les Medecins & les Chirurgiens déja employez servent avec plus d'ardeur, & qu'ils n'exigent rien des malades, ils seront mis aux gages de la Ville, qu'on leur donnera des Sarrots de toile cirée, & des Chaises à Porteurs, afin qu'ils puissent plus facilement aller par tout.

4°. Qu'attendu que la Communauté n'a point d'argent, & qu'il en faut indispensablement, on mettra des affiches d'Emprunt à l'interest au denier vingt, pour tenter par-là d'en avoir: & que le Tresorier ne pouvant venir rester dans l'Hôtel de Ville, le Sr Boüys premier Commis des Archives y sera établi Caissier pour faire les payemens journaliers.

Le 3. Aoust M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins étant réassemblés avec les mêmes Citoyens,

établiſſent 150. Commiſſaires dans les 5. Paroiſſes de la Ville, pour veiller chacun dans leur département aux beſoins des pauvres, leur diſtribuer du pain & autres ſubſiſtances, aux frais de la Communauté, & agir à tout ce qu'il leur ſera preſcrit pour le bien & le ſalut public.

A cette partie de la Ville appellée la *Rive Neuve*, qui eſt par de-là le Port, depuis l'Abbaye S. Victor juſques à l'Arcenal, on y établit le Sr Chevalier Roſe Capitaine & Commiſſaire General.

Et dans le Terroir, qui eſt comme une vaſte Ville, puiſqu'il y a plus de dix mille Maiſons qu'on appelle *Baſtide* dans 44. Quartiers, & Paroiſſes Succurſales dont il eſt composé, outre divers Hamaux aſſés conſiderables, on y nomme auſſi un Capitaine & des Commiſſaires à chacun, pour y vaquer aux mêmes ſoins.

Dés ce jour pour empêcher la communication entre les Enfans,

qui

qui à ce qu'on dit, ſont les plus ſuſceptibles de la peſte, on fait fermer le College, & toutes les Ecoles publiques.

Pour les feux des Srs Sicard, on ne les réïtere plus; on apprend que ces Medecins ont deſerté de la Ville; & d'ailleurs on ne peut plus trouver du bois, des fagots ni des ſarmens, mais on achéte quantité de Soulphre, on le fait diſtribuer aux Pauvres dans tous les quartiers, & on fait faire des parfums dans l'interieur de toutes les Maiſons.

Sur le ſoir, M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins étant encore aſſemblés dans l'Hôtel de Ville, on vient les avertir que 4. ou 500. perſonnes de Populace attroupés dans le Quartier de l'agrandiſſement y font un deſordre extraordinaire, criant qu'ils veulent du pain; les Boulangers de ce Quartier par le manquement de Bled, n'en avoient pas fait la quantité ordinaire, & pluſieurs avoient eu difficulté d'en avoir, Mr le Mar-

quis de Pilles & Mr Moustier y accourent suivis de quelques Gardes, leur presence les arrête, & ils les appaisent tout-à-fait en leur faisant donner du pain.

Le 4. Mrs les Officiers de la Garnison du Fort S. Jean viennent à l'Hôtel de Ville dire à Mrs les Echevins que le Bled leur manque, & qu'ils le prient de leur en fournir, qu'autrement ils ne leur répondent pas que les Troupes de leurs Garnisons ne viennent dans la Ville en prendre par force; ils leur font réponse, qu'ils leur en donneroient volontiers s'ils en avoient suffisament, mais que dans la disette où ils sont ils ne le sçauroient faire, & que si on vient violenter les Habitans, on les trouverra à leur tête pour les deffendre.

Ce jour voyant que l'Arrêt rendu par la Chambre des Vacations, ayant interdit toute communication entre les Habitans de la Province & ceux de Marseille, si on en de-

meure en cet état & que personne ne vienne plus y apporter des Grains & des Denrées, on va bien-tôt y être reduit à une Famine extrême; ils ont recours à M. le premier President, le priant tres-instament de vouloir faire établir, comme il s'est pratiqué autrefois, des marchés & bureaux de conference à certains endroirs convenables qu'on barrera, où les Etrangers pourront sans être exposés à aucun risque, venir leur apporter des subsistances; ils prient en même tems Mrs les Procureurs du Pays de Provence de vouloir y concourir; on ne pût pas certainement plus compâtir aux malheurs de cette Ville affligée, qu'ils ont la bonté de le faire, & pareillement Mrs les Consuls de toutes les Villes particulieres; Marseille n'oublira jamais les Services qu'ils lui rendent dans cette calamité, non plus que les graciosités, le zele & l'empressement qu'ils ont à le faire.

Le même jour, Mrs les Eche-

vins considerant les desordres qui arrivent souvent en tems de Contagion, la necessité qu'il y a de pouvoir promptement les reprimer & de faire des exemples pour contenir les Malfaiteurs & les Rebelles, & que toutes les fois que cette Ville a été affligée de la peste; comme en 1580. 1630. 1649. & 1650. nos Roys ont toujours octroyé à leurs predecesseurs par des Lettres Patentes, le pouvoir de juger de tous crimes prévôtablement & en dernier ressort: ils écrivent encore à M. le premier President, & le prient de vouloir bien leur obtenir de Sa Majesté de pareilles Lettres Patentes.

Le 5. Aoust réiteration d'instance & de prier d'avoir la bonté de leur procurer du bled: ils écrivent aussi à ce sujet à Mrs les Consuls de Toulon, & à ceux de toutes les villes Maritimes de la Côte du Languedoc & de Provence, leur offrent d'aller recevoir le Bled en tel endroit écarté de la Ville qu'ils vou-

dront choisir pour débarquer, & ils prient ceux de la Ville du Martignes d'envoyer des Bâtimens à celle d'Arles pour en charger.

Le 6. Ordonnance à ma requisition pour deffendre à toutes personnes de transporter d'une maison à l'autre les meubles & hardes des malades & des morts, ny d'y toucher, & en faire aucun usage à peine de la vie : autre Ordonnance portant Taux des vivres & denrées, pour reprimer l'excés du prix auquel les portent, à cause de la rareté & de la disette, ceux qui veulent profiter de la misere publique.

Le 7. Août la Chambre des Vacations ayant permis à Mrs les Procureurs du Pays de venir à Conference avec Mrs les Echevins, à un endroit sur le chemin d'Aix appellé *Nôtre-Dame*, distant de Marseille de deux lieües, M. le Marquis de Vauvenargues premier Procureur du Pays y vient accompagné de plusieurs Gentils-Hommes, & des prin-

cipaux Officiers de la Province, efcortés des Gardes de M. le Maréchal de Villars, d'une Brigade des Archers de la Maréchauffée.

Une Ville affligée ou foupçonnée de la Pefte, d'où même tous les habitans font prefque déja en fuite, ne peut pas correfpondre à cet honneur; Mr Eftelle premier Echevin s'y rend, fans fuite, fans Train, & fans efcorte, accompagné feulement du Sr Capus Archivaire de la Ville, qui par fon habileté, fa probité & fon application, eft comme le Gouvernail de toute cette Communauté.

A cette conference où l'on garde la precaution de fe parler de loin, on paffe un Concordat, portant qu'il fera établi un marché en cet endroit, où il fera fait une double Barriere, un autre au logis du Mouton fur le chemin d'Aubagne, auffi à deux lieuës de Marfeille : & un autre pour les Bâtimens de Mer, à une Ance appellée *Leftaque* dans

le Golfe des Isles de Marseille : qu'en tous ces marchés & Barrieres les Officiers & Gardes seront mis par Mrs les Procureurs du Pays, & payés par Mrs les Echevins.

Le 8. le Concordat est homologué par Arrêt de la Chambre des Vacations ; Mrs les Echevins écrivent en consequence à tous Mrs les Consuls des Villes & Lieux de la Province, pour les exciter à envoyer promptement des Grains, des Denrées, du Bois, du Charbon à ces marchés & Barrieres, où tout se negociera sans communication.

Ils s'appliquent le même jour à dresser une instruction generale où ils articulent toutes les fonctions ausquelles doivent vaquer les Commissaires qu'ils ont deja établi dans toutes les Paroisses & quartiers de la Ville pour soulager les pauvres, & pourvoir aux malades.

Cependant comme on voit qu'il n'est pas possible que Mrs Estelle & Moustier, qui jusqu'à lors ont

toûjours été alternativement toutes les nuits faire porter les morts, les malades & ſuſpects aux Infirmeries & murer ou deſinfecter leurs maiſons, puiſſent durer un plus long-tems à une telle fatigue ; ſur tout le mal commençant de ſe gliſſer en divers quartiers de la Ville fort écartés ; quoi que Meſſieurs Audimars & Dieudé offrent de les y relever, M. le Marquis de Pilles jugeant neceſſaire qu'ils menagent leur Santé & leur Vie, ont déliberé dans l'aſſemblée :

1°. Qu'on ſe ſervira de Tombereaux pour enlever les morts, qu'on ſe ſaiſira de tous les gueux les plus vigoureux qu'on trouvera pour ſervir de Corbeaux ; qu'on preposera 4. Lieutenans de Santé pour les conduire, & qu'on employera le Sr Bonnet Lieutenant de Viguier pour les commander.

2°. Qu'on fera inceſſament travailler à ouvrir des grandes & profondes Foſſes hors les murs de la

Ville, pour y enterrer les Cadavres avec la chaux vive.

Et 3°. qu'on établira en toute diligence un Hôpital de peste; on jette d'abord les yeux sur celui de la Charité, on s'y porte, mais la difficulté de loger ailleurs plus de 800. pauvres de tout sexe qui s'y trouvent, les reduit à prendre celui des Convalescens qui est prés des murs de la Ville du côté de la porte Bernard du Bois.

Le 9. Août on s'apperçoit que quelques Medecins & presque tous les Maîtres Chirurgiens ont pris la fuite; Ordonnance à ma requisition pour les obliger à revenir, à peine les premiers, d'être exclus pour toûjours de leur aggregation, & les autres de leur Jurande & Maîtrise & d'être procedé contre eux extraordinairement.

Autre ordonnance à ma réquisition pour deffendre aux Bouchers en écorchant les Bœufs & les Moutons à la Tuerie, de les enfler avec la bouche, par ou la peste peut se

communiquer à la viande, mais de ſe ſervir des ſoufflets, à peine de la vie.

Une autre pour deffendre aux Boulangers, de convertir en biſcuit la Farine que la Ville leur donne pour en faire du pain pour les pauvres, n'y de faire aucun pain blanc afin de leur ôter l'occaſion de defleurer la Farine deſtinée à ce pain.

Et une autre pour deffendre à toutes perſonnes, de detourner les Eaux publiques pour les arroſages de la campagne pour que les fontaines ne tariſſent pas, & que l'eau coule plus abondamment par toutes les Ruës de la Ville, & emporte les ordures.

Ce jour & ſuivans ce ne ſont pas des petites difficultés, de mettre à execution tout ce qui a été déliberé le jour precedent; il faut des Tombereaux, des Chevaux, des Harnois; il faut en aller chercher à la campagne & Perſonne n'en veut donner pour ſervir à porter des peſtiferés, il faut

des gens pour les atteller & pour les conduire, & chacun abhorre de prêter ſes œuvres à un ſervice ſi dangereux ; il faut des Corbeaux pour aller prendre les Cadavres dans les maiſons, & quelque exceſſif payement que l'on offre, les plus miſerables ſuyent un metier ſi perilleux, font des efforts terribles pour l'éviter, il faut des Payſans pour ouvrir des Foſſes, & nul ne veut venir y travailler par la crainte & l'horreur dont il eſt ſaiſi ; Mrs les Echevins ſont obligés de ſe donner des mouvemens extrêmes, pour avoir les uns par adreſſe, & les autres par la force & par la rigueur.

Mettre en état auſſi promptement qu'il le faut un Hôpital de peſte, & le pourvoir de tout ce qui eſt neceſſaire qui eſt preſque infini, n'eſt pas certainement un embarras moins rempli de difficultés & de peines: cet Hôpital des Convaleſcens dont on a deliberé de ſe ſervir ne ſe trouve point aſſés grand

il faut l'agrandir par la jonction du Jas de la Ville qui est presque attenant, mille choses s'y trouvent à faire & on ne peut cependant disposer de qui que ce soit ; Mr Moustier est obligé d'y aller, & d'y rester lui-même, & faisant travailler tant la nuit que le jour fait si bien que dans deux fois 24. heures il le dispose, & le rend prêt, assorti, en état de recevoir les malades.

Pour y avoir des Oeconomes, des Infirmiers, des Cuisiniers, & autres bas Officiers, sur tout le grand nombre qu'il faut de gens pour y servir des pestiferés, la chose est constament trés-difficile : on met des affiches par tout pour tâcher d'exciter de ces ames que l'avarice jette dans les dangers, ou qu'une charité surabondante fait devoüer au public ; & à force de chercher, d'encourager, de donner & de promettre on parvient à en avoir ; la Pharmacie & la Chirurgie y sont établies ; deux Medecins étrangers ap-

pellés, les Srs Gayon viennent d'eux-mêmes se presenter pour y servir & s'y enfermer; la mort par malheur termine trop tôt leur charité & leur zele.

Trois fosses de 10. toises de longueur & de largeur, & de 24. pieds de profondeur, sont en même-tems ouvertes hors les murs entre la porte d'Aix, & celle de la Joliette : pour en venir à bout & contraindre les paysans à travailler Mr Moustier est obligé d'y aller rester luy-même, exposé presque d'une aube à l'autre à l'ardeur du Soleil.

Le Sr Chevalier Rose qu'on a établi Capitaine & Commissaire General à la Rive-Neuve audelà du Port, y fait en même-tems la même chose; il met en état un autre vaste Hôpital sous les voutes d'une Corderie; fait ouvrir des grandes & profondes Fosses du côté de l'Abbaye S. Victor, ramasse des Tomberaux & des Corbeaux, & toutes les personnes necessaires pour pour-

voir aux vivans, aux mourans & aux morts ; & ce qui n'eſt gueres moins remarquable, que ſon activité, ſon courage & ſon zele pour ſon infortunée patrie, c'eſt qu'il fournit à toutes les grandes depenſes qu'il faut faire pour l'entretien de cet Hôpital, & de tant de perſonnes qu'il faut tenir ſur pied de ſon propre argent, ſans ſe mettre en peine quand & comment il pourra être rembourſé.

A peine ces Hôpitaux de peſte ſont ainſi prêts à recevoir les malades, que les voila en moins de deux jours entierement remplis : à la verité ceux qu'on y porte ne les occupent pas long-tems, le mal eſt ſi violent que ceux qui y entrent le ſoir, vont le lendemain dans les Foſſés ; & les Hôpitaux n'étant ainſi qu'un repoſoir d'un moment, les morts chaque jour ſucceſſivement y font place aux nouveaux malades.

Le 12. Août les Mrs de Chicoyneau & Verny premiers Medecins de

Montpellier arrivent à la Barriere Nôtre-Dame pour venir examiner par ordre de ſon Alteſſe Royale, quel eſt veritablement la qualité du mal qui afflige cette Ville; on leur fait preparer des logemens, & on envoye à la Barriere des voitures pour les prendre.

Le 13. M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins les prient de venir à l'Hôtel de Ville, où ils ont convoqué tous les Medecins & les Maîtres Chirurgiens de la Ville; ils y viennent, & aprés avoir longtems conferé ſur les Symptomes du mal, ils arrêtent entre eux, d'aller enſemble les jours ſuivans viſiter, tant les malades des Hôpitaux, que ceux de divers quartiers de la Ville, & de faire toutes les experiences qui ſeront neceſſaires.

Juſqu'alors ce mal n'a point encore deployé toutes ſes violences, ni exercé toutes ſes fureurs; il tuë bien tous ceux qu'il attaque ſans qu'il en échape preſque aucun, & dans

toutes les maiſons où il frape, il fait bien rafle de tous, du plus petit juſqu'au plus grand ; mais il ne donne encore que ſur la populace, ce qui entretient pluſieurs perſonnes dans la fauſſe idée que ce n'eſt point veritablement la peſte, & qu'il ne procede que de la ſeule miſere & des mauvais alimens : les gens de Mer qui ont vû frequemment la peſte dans le Levant, croyent y trouver des differences ; bref pluſieurs perſonnes ſont encore dans le doute, & attendent avec un empreſſement extrême la déciſion de Mrs les Medecins de Montpellier pour prendre le parti, ou de reſter ou de fuir.

Le 14. Mrs les Echevins écrivent au Conſeil de Marine pour remercier trés humblement Son Alteſſe Royale de l'attention & de la bonté qu'elle a eu de leur envoyer des Medecins.

Le 15. ils écrivent à Mr le Maréchal de Villars l'état & la miſere

extrême

extrême de la Ville, y ayant une populace de prés de cent mille personnes ſans biens, ſans pain, & ſans argent; ils écrivent auſſi à M. de Bernage Intendant en Languedoc, & à M. le Marquis de Caylus Commandant en Provence pour lors à Montpellier, pour les prier de vouloir leur procurer du Bled, pour les preſerver de la Famine qu'ils n'ont pas moins lieu d'aprehender que la Peſte. Mr le Marquis de Caylus a la bonté de s'y employer ſi puiſſament qu'il leur fournit un credit conſiderable pour en avoir.

Le 16. Fête de S. Roch qu'on a de tout tems ſolemniſé à Marſeille pour être préſervé de la peſte, M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins pour éviter la communication veulent empêcher la Proceſſion qu'on a coûtume de faire toutes les années, où l'on porte le Buſte & les Reliques de ce Saint; mais il faut ceder aux exclamations du Peuple qui eſt preſque furieux en De-

votion, lors qu'il craint un fleau auſſi terrible que la peſte, dont il voit & reſſent déja les affreux éfets; ils trouvent même à propos d'y aſſiſter eux-mêmes avec tousleursHalebardiers & Gardes pour empêcher que perſonne ne ſe mette à la ſuite; & qu'il n'y ait ni foule ni confuſion.

Le lendemain 17. Août Mrs les Medecins de Montpellier viennent à l'Hôtel de Ville leur apprendre ce qu'ils ont reconnu de la nature & qualité de la maladie, & leur declarent en peu de mots que c'eſt veritablement la peſte.

Mais voïant que tout le monde eſt preſque déja ſorti de la Ville, & que la terreur & l'épouvante qu'il y a met tout dans un déſordre affreux, ils trouvent bon pour nepas l'augmenter, que l'on diſſimule, & que pour tâcher de calmer & d'aſſurer les eſprits, on affiche un Avis au public portant qu'ils ont trouvé que ce ne ſont-là que des fiévres Contagieuſes cauſées par les mau-

vais Alimens, qui cesseront bientôt par le secours qu'on va avoir de tous côtés qui rameneront l'abondance de toutes choses.

Cette affiche est aussi-tôt mise, mais elle ne produit aucun éfet ; la mortalité qui depuis quelques jours a extrêmement augmenté, la malignité & violence avec laquelle ce mal commence à fraper de tous côtés indistinctement, & la subtilité avec laquelle on voit qu'il se communique a déja convaincu les plus opiniâtres & les plus portés à vouloir se tromper, que c'est veritablement la peste, & sans vouloir plus rien entendre, chacun prend si rapidement la fuite, que toutes les portes de la Ville ont peine à suffire à la foule de ceux qui sortent.

Si c'étoit là les bouches inutiles, rien ne seroit plus convenable & plus soulageant, mais les personnes les plus necessaires, & celles même que leur fonctions oblige le plus indispensablement de rester, sont les plus prompts

à deserter; presque tous les Intendans de la Santé, ceux du Bureau de l'abondance, les Conseillers de Ville, les Commissaires de police, le Recteur de tous les Hôpitaux & de toutes les maisons & Oeuvres charitables, les Commissaires même qu'on vient, n'a que quelques jours d'établir dans les Paroisses & quartiers pour vaquer au soulagement des pauvres, les Artisans de tout métiers, & ceux qui sont les plus necessaires à la vie, les Boulangers, les vendeurs de Vivres & Denrées, jusques même ceux qui doivent garder les autres, & les empêcher de quitter, c'est-à-dire les Capitaines & Officiers de Ville qui ont leur compagnie en pied, tout deserte, tout abandonne, tout fuit; bref M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins restent tous seuls chargés d'une populace infinie prête à tout entreprendre dans les extremités où elle se trouve reduite par la misere, & par la calamité qui multiplie avec le mal.

L'aſpect de la ville excite déja compaſſion, tout y a l'air de déſolation, tous les magazins, toutes les boutiques ſont par tout generalement fermées, la plûpart même des maiſons, des Egliſes & des Convents, toutes les Places publiques ſont deſertes, & perſonne n'eſt plus par les Ruës que des pauvres gemiſſants; le Port eſt dans un dérangement total, les galeres ſont retirées du Quay, & renfermées dans une Eſtacade du côté de l'Arcenal où les ponts ſont levés, & de hautes Barrieres poſées, & tous les Vaiſſeaux & Bâtimens Marchands, ſont hors de l'Amarre & à l'écart.

Cette ſuperbe Marſeille peu de jours avant ſi floriſſante, cette ſource d'abondance, & ſi on l'oſe dire, de felicité, n'eſt plus que la vraye image de Jeruſalem deſolée: heureuſe encore ſi elle en demeuroit là; & ſi le Fleau qui a commencé de l'affliger ne la rendoit pas dans moins de 15. jours le Theatre affreux des

horribles ravages que la fureur ait jamais fait dans aucune Ville du monde.

Le 18. Août une foule de populace du Quartier S. Jean, vient émarée devant la porte de l'Hôtel de Ville, criant qu'ils veulent du vin ; & qu'il n'y a plus personne dans la Ville qui en vende : le Corps de garde se met en état de les répoussier, Mr Estelle arrive, & peu aprés Mr Moustier, ils les apaisent, promettent de leur en faire avoir, & en éfet on rend à l'instant une Ordonnance portant, que tout ceux qui ont du vin ayent à le mettre en vente par tout le jour, autrement leurs caves enfoncées ; & leur vin vendu par les Gardes qui feront tournée dans les Quartiers.

La contagion s'est déja pour lors repanduë & a gagné par tout, quelques soins & éforts qu'on ait fait, pour couper les communications, & elle commence de s'échauffer & de faire ravage ; il faut pour pou-

voir enlever tous les morts, mettre ſur le pavé une plus grande quantité de Tomberaux, & ſur tout avoir des Corbeaux en grand nombre.

Mais voilà ce qui eſt tout-à-fait impoſſible, on a preſque déja uſé tout ce qu'il y a dans la Ville de gens qu'on a pû ſacrifier à ce perilleux métier, ils n'y durent pas ſeulement deux jours de vie, ils prennent d'abord la peſte au premier cadavre qu'ils touchent de quelque précaution qu'on les faſſe uſer, on leur donne des crocs à manche, mais la ſeule aproche des cadavres les infecte : on les paye juſqu'à 15. liv. par jour, mais quelque puiſſant que ſoit cet attrait pour des gueux & des miſerables, il ne les touche point du tout à la vuë d'une mort certaine & inévitable, il faut courir pour les chercher, & les prendre de vive force, & ſoit qu'ils ſe cachent bien, ou qu'ils ſoient generalement tous morts, on n'en

trouve plus aucun, & les cadavres restent cependant dans les maisons, & à la porte des Hôpitaux entassés à piles les uns sur les autres sans pouvoir en être tirés, & transportés aux Fosses.

Que faire dans cette extremité ? Mrs les Echevins ont recours à Mrs du corps des Galeres, & les prient trés instamment de vouloir leur donner des Forçats pour servir de Corbeaux avec offre de passer soumission de les leur remplacer, où d'en indemniser Sa Majesté : ils ont la bonté, attendu cette absoluë necessité de leur en accorder 26. des invalides du Baigne, ausquels ils promettent la liberté pour les exciter à ce travail.

On ne peut pas disconvenir qu'on ne doive au secours de ces Forçats, c'est-à-dire de ceux qui ont été accordés dans la suite, une partie du salut de la Ville, mais il faut convenir aussi que pour des Echevins qui se trouvent accablés & abandonnés

donnés ſans pouvoir ſe repoſer d'aucun ſoin ſur perſonne, ſe ſont des fatigans fardeaux que de pareils Corbeaux.

Ils ſont dépourvûs de tout, il faut les chauſſer, & cela dans un tems qu'on n'a ni Souliers ny pas même ſeulement un Cordonnier dans la Ville; il faut les loger & nourrir, & perſonne ne veut ni recevoir ni approcher, ni communiquer avec des Forçats Corbeaux de peſtiferés, il faut être jour & nuit à les garder à vûë; ils pillent & volent dans toutes les maiſons où ils vont prendre les morts, & ne ſçachant ny atteler les Tomberaux ni les conduire, ils les renverſent à tous momens, les briſent avec les harnois & tout ce qui en dépend, ſans qu'on puiſſe les faire racommoder, parce qu'outre qu'on n'a ny Charron, ny Sellier, ny Bridier, perſonne ne veut plus toucher à des choſes qui ſont infectées: & il faut être par-là continuellement à mandier, quêter par

la campagne des Tomberaux que tout le monde cache soigneusement: & demeurer susplantés dans un travail le plus pressant qui puisse jamais être, & qu'ils affectent de faire avec une lenteur & une molesse qui fait enrager.

Dans quelle Ville du monde a-t-on jamais vû les Consuls être livrés à telles sollicitudes, & reduits encore à faire tous les tristes & perilleux Offices ausquels sont contraints de se sacrifier Mrs les Echevins de Marseille, puisqu'on va voir bien tôt, que pour faire travailler diligemment ces Forçats, & leur faire enlever les Cadavres pourris & empestés qu'ils ne sçauroient avoir le cœur de toucher, & non pas même d'approcher sans être vivement pressés & animés, ils sont obligés de se mettre eux-mêmes à leur tête, & d'aller les premiers par tout où l'infection est la plus horrible les leur faire enlever: que bien plus M. Moustier est con-

traint pendant prés de 2. mois de ſe lever journellement à l'aube du jour pour leur aller faire atteler les Tomberaux & empêcher qu'ils ne les briſent ; les ſuivre aux Foſſes pour qu'ils ne laiſſent pas les Cadavres ſur les bords ſans les enſevelir ; & le ſoir les aller faire deteler, conduire les chevaux aux écuries, mettre en place les harnois pour les retrouver le lendemain, & prévenir les inconveniens qui pourroient interrompre la continuité d'un travail où il y a danger dans la demeure ; les Conſuls Romains ſi remplis de l'amour de leur patrie, n'ont jamais conſtament pouſſé leur zele juſques-là.

Le 19. Août on choiſit dans toutes les Paroiſſes des perſonnes qu'on charge de faire du bouillon pour les pauvres malades, & de le leur diſtribuer ; & on établit un Hôpital particulier, que des cas les plus touchans que la calamité puiſſe produire, rend abſolument neceſſaire,

Plusieurs femmes nourrices meurent de la Contagion & laissent des Enfans au lait qu'on trouve gemissans dans leur Berceaux en allant prendre les Cadavres de leur mere ; personne ne veut les recevoir, ni moins encore les nourrir ni les secourir ; il ne se trouve plus de pitié en tems de peste, la crainte de prendre cet horrible mal étouffe tous les sentimens de la charité, & ceux même de l'humanité ; faut il cependant laisser perir tous ces pauvres petits Innocens qu'on trouve ainsi de tous côtés, & tant d'autres infortunés enfans de bas-âge que la peste rend Orphelins ? on prend l'Hôpital S. Jacques de Galice & le Couvent des Peres de Lorette qui se trouve vuide par la mort ou par la fuite de tous ces Religieux ; & là on les fait nourrir, ou avec de la soupe, ou en leur faisant traire des chevres ; le nombre de ces infortunés est si grand que quoy qu'il en meure tous les

jours 30. ou 40. il s'y en trouve toûjours 12. à 1300. par ceux que l'on y emporte successivement chaque jour.

Le 20. une partie de ces Forçats qu'on a reçû 2. jours auparavant sont atteints de la peste, & hors d'état de travailler ; on va en demander de nouveau à Mrs du corps des Galeres qui en accordent encore trente-trois.

Ce jour presque tous les Mûniers & tous les Boulangers cessans de travailler parce que tous les garçons les ont quittés & ont pris la fuite, Ordonnance à ma requisition pour contraindre les deserteurs à revenir, & pour defendre à ceux qui restent de quitter à peine de la vie; il ne se trouve plus aucun maçon dans la Ville, & il faut faire divers ouvrages aux Cimetieres & aux Hôpitaux, autre pareille Ordonnance pour les contraindre à revenir, & une autre encore pour deffendre de sortir de la Ville la

farine & le pain bis destiné pour la subsistance des pauvres, à peine d'amende & de confiscation.

Le 21. Août la peste commence d'agir avec tant d'ardeur, & le nombre des morts se trouve tout-à coup si multiplié, qu'on considere qu'il est du tout impossible, qu'on puisse venir à bout de les enlever avec les Tomberaux, pour les transporter dans les fosses ouvertes hors la Ville, parce qu'outre que les Tomberaux ne peuvent point aller au haut quartier de S. Jean ny en plusieurs autres de la vieille Ville, dont les Ruës sont étroites & scabreuses, Ruës cependant où se trouve le plus grand nombre de Cadavres, & étant habitées par une fourmilliere de populace, il y a de là aux fosses hors les mûrs un éloignement & une distance qui empêche qu'on puisse parvenir à faire tout le travail qu'il faut pour transporter tant de Cadavres & ne point tomber dans l'inconvenient de les laisser arrerager

& d'avoir par-là une infection generale qui empeste l'air.

Sur cette difficulté & sur plusieurs autres embarassantes, qui demandent l'avis d'un nombre de personnes judicieuses, Mr le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins prient Mrs les Officiers Generaux des Galeres de vouloir s'assembler à l'Hôtel de Ville pour leur donner leur avis, & il est deliberé :

1°. Que par les raisons qu'on a observées & pour éviter les inconvenients qu'on apprehende qui seroient funestes, on ensevelira les cadavres tant dans les fosses ouvertes hors les murs, que dans les cavaux des Eglises des Religieux Jacobins, des Observantins, des Grands Carmes & de Lorette ; que ces Eglises étans situées dans la haute Ville où il y a le plus de morts & où les Tomberaux ne peuvent pas facilement rouler, on fera faire des brancards avec lesquels les Forçats les y porteront ; qu'il sera fait

dans chacun un amas de chaux vive & de barriques d'eau pour jetter dans les cavaux ; & que quand ils seroient remplis, on les fera fermer en y employant du ciment en telle sorte qu'aucune infection n'en puisse exhaler.

2°. Qu'il sera mis un homme de confiance avec des Gardes à Cheval à la tête des chariots & de chaque brigade de Forçats, pour les obliger de travailler diligemment, & les empêcher de s'amuser à voler.

3°. Que pour éviter que les fosses & les divers cimetieres où l'on a enseveli de ces cadavres, n'exhalent pas de l'infection faute d'avoir été couverts de toute la quantité de terre & de chaux vive necessaire ; il en sera fait une revûë exacte & generale, pour y en faire remettre à suffisance.

4°. Que manquant de Commissaire dans plusieurs Paroisses & Quartiers, attendu qu'ils ont fui

& abandonné, & ne se trouvant pas des personnes pour les remplacer, on obligera chaque Couvent de donner des Religieux pour servir de Commissaires dans ces Quartiers qui en sont dépourvûs.

5°. Que pour empêcher la communication, Mr l'Evêque sera prié de faire cesser tous Offices dans les Eglises.

Et 6°. Que pour contenir & intimider la populace, on fera dresser des potences à toutes les places publiques de la Ville.

Le lendemain 21. Août Mrs les Echevins aprenant au Conseil de Marine l'augmentation de la maladie, le supplient d'agréer que toutes les affaires demeurent desormais suspenduës, pour qu'on ne pense plus entierement qu'à ce qui regarde la Santé : quand la peste s'enflâme ainsi dans une Ville chacun se regardant à peu prés comme à l'agonie de la mort, n'est plus en état de s'apliquer qu'à ce qui tend

à sa conservation.

Tout manque cependant dans la Ville, jusques aux choses qui y abondent le plus ordinairement : il ne s'y trouve pas seulement de la toile pour faire des paillasses pour les Hôpitaux, quoique pour en chercher on fasse ouvrir & foüiller tous les magasins & toutes les boutiques ; le bruit de la peste a écarté tout ce qui vient journellement dans le port de toutes les parties du monde ; & on est obligé d'écrire à M. le premier President pour le prier de vouloir bien envoyer tout ce qui s'en trouvera à Aix, & même des Souliers pour donner aux Forçats, n'y ayant aucun Cordonnier à Marseille pour en faire.

Sans le secours qu'il a la bonté de donner à Mrs les Echevins, sans l'attention qu'il a à leur besoin, & à les aider de toutes choses, ils seroient certainement dans mille étranges inconveniens: 2. ou 3. fois par jour ils prennent la liberté de luy écrire ;

& c'est toûjours pour quelque chose de plus fatigant,& toujours avec une égale bonté il pourvoit à tout jusques aux choses qui sont beaucoup au dessous de son ministere ; & comme si ce n'étoit point assés de se voir occupé nuit & jour de tant de peines & de soins pour le salut de cette Ville infortunée , il prend encore celuy de s'y reproduire (pour ainsi dire) par le ministere de Mr Rigord son Subdelegué, qui agit avec tant d'ardeur , d'aplication & de zele , qu'il voit le feu de la peste dans sa propre maison , & périr à ses côtés Me son Epouse , sa famille , ses commis & tous ses domestiques , sans que tous ces coups de foudre , & toutes ces horreurs l'ébranlent, ny le tire d'un moment de son application continuelle à travailler au besoin de la Ville.

Ce jour sur l'Avis que plusieurs Boulangers pour couvrir leur évasion , ont remis leurs fours à leurs garçons qui n'y sont que par figure ,

Ordonnance à ma requisition pour les contraindre de venir les reprendre, avec défenses de les quitter à peine de la vie. Autre Ordonnance pour obliger pareillement les Intendans de la Santé, ceux du Bureau de l'abondance, les Conseillers de Ville & tous autres Officiers municipaux de revenir dans 24. heures à peine de 1000. liv. d'amende, & d'être declarés incapables de toutes charges municipales.

Ce même jour, M. l'Evêque à qui M. le Marquis de Pilles avoit fait savoir la déliberation prise dans l'assemblée du jour precedent, lui marque par une Lettre plusieurs raisons qui s'opposent à faire ensevelir les Cadavres dans les cavaux des Eglises des Convens qu'on y a destiné.

Sur quoy M. le Marquis de Pilles ayant prié Mrs les Officiers Generaux des Galeres de vouloir se rassembler à l'Hôtel de Ville avec Mrs les Echevins & quelques autres

citoyens zelés, aprés avoir bien examiné & pesé les raisons contenües dans cette lettre, avec celles qui les ont determinés de prendre le parti de faire ensevelir dans les Eglises, qui sont la necessité absoluë & indispensable qu'il y a de le faire, il est unanimement resolu que la deliberation tiendra : mais que l'éxecution en sera suspenduë pour 24. heures, pour voir si dans cette intervale la mortalité viendra à diminuer, ensorte qu'on puisse s'en passer : que cependant sans aucun retardement, on disposera avec diligence les cavaux de ces Eglises, & qu'on y fera charrier toute la chaux & l'eau necessaire.

Le 23. s'agissant d'y travailler, comme toutes ces Eglises se trouvent fermées, & que ces Religieux refusent de les ouvrir, Mr Moustier s'y porte, les fait ouvrir, & y fait charrier toute la quantité de chaux & de barriques d'eau qu'il faut : pour faire les brancards, faute de

Menuiſier , il fait travailler les premiers qu'il trouve ; on tire ſervice de tout dans les beſoins preſſans , quand on ſçait preſcrire & commander.

Ce jour bien loin que la mortalité diminuë , prés de mille perſonnes meurent ; & comme on voit qu'il n'y a plus à héſiter d'enterrer dans les Egliſes , qu'autrement on va ſe trouver ſucceſſivement ſurchargé de cadavres & qu'on ne pourra plus venir à bout de les enlever : on diſpoſe toutes choſes pour que le lendemain matin on puiſſe y travailler par tout dans le même tems : & Mrs du corps des Galeres ont la bonté de donner pour cela , un renfort de 20. Forçats encore.

Le lendemain 24. Août pour qu'on faſſe toute diligence , & qu'on ne ralentiſſe pas dans un travail qui rebute par le danger & par l'horreur de la mort ; Mr Mouſtier y va luy-même , preſſant & animant les Forçats autant par ſon intrepidité

& son courage, que par ses mouvemens, & lorsque les cavaux sont remplis, & qu'on y a jetté toute la chaux vive & l'eau necessaire, il prend soin de les faire boucher & d'en faire cimenter toutes les fentes & jointures.

M. le Marquis de Pilles & les autres Echevins agissent & courent cependant d'autre côté pour mettre à execution toutes les autres choses qui ont été resoluës par la Deliberation.

Ils établissent des gens les plus de confiance qu'ils peuvent trouver, pour aller à cheval avec des Gardes à la tête des tomberaux & de chaque Brigade de Forçats, mais ils ne durent gueres à ce perilleux métier ; & ils sont bien-tôt contraints eux-mêmes de s'y mettre à leur place.

Ils n'ont pas besoin d'aller prier M. l'Evêque de faire cesser les Offices dans les Eglises, elles sont déja toutes generalement fermées : il n'y a

presque plus de Messes aucune part, plus d'administration de Sacrement, plus même de sonneries de Cloches, tous les Ecclesiastiques ont pris la fuite, & une partie même des Curés.

Pour de Religieux, il ne leur est pas possible d'en trouver pour faire les fonctions de Commissaires dans les quartiers qui en sont dépourvûs; les uns ont deserté, les autres sont déja morts, & il n'en reste pas autant qu'il en faut pour aller confesser; il n'y a que le P. Milay Jesuite qui ne trouvant jamais trop à faire pour remplir ce S. zele & cette fervente charité dont il a toûjours été animé, vient leur offrir de se charger des fonctions de Commissaire à la Ruë de *Lescale* & à tous ses environs, Departement que persone n'a jamais osé prendre, parce que c'est le siége le plus enflamé de la peste; & qui est même comme interdit & baricadé avec des Corps de Gardes aux avenuës, pour

pour que personne n'y entre ny n'en sorte ; ils établissent ce S. Religieux qui depuis le commencement de la Contagion y a toûjours confessé les pestiferés ; il y fait des Actes de pieté qui sont plus qu'heroïques ; mais la peste ne l'épargne pas long tems, & ravit à la Religion ce nouvel Apôtre.

Ils vont ensuite faire la revûë des fosses & des cimetieres, spectable certainement horrible à voir, & dangereux à approcher, tout ce nombre infini de cadavres pestiferés qu'on y jette actuellement, y étant encore tous découverts, entassés à milliers les uns sur les autres.

Autrefois les Gouverneurs & les Consuls pendant tout le tems de contagion, demeuroient enfermés dans l'Hôtel de Ville avec de trés-grandes précautions ; tous ceux qui ont fait des regimes pour les Villes affligés de la peste l'ont prescrit de la sorte, jugeant que les Magistrats, devoient être plus soigneux

que tous autres de conſerver leur vie & leur ſanté.

Icy cependant M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins ne penſent ſeulement qu'à conſerver la vie & la ſanté d'autruy, expoſant & ſacrifiant par tout ſans ménagement la leur propre ; & ils ſont tant la nuit que le jour ſur le pavé, par tout où ils voyent que le danger peut éloigner les autres.

M. le Marquis de Pilles eſt ſi peu ſoigneux de luy-même qu'il laiſſe d'abord établir le principal Hôpital de peſte (qui eſt celuy des Convaleſcens) à 4. pas de ſon Hôtel ; Mr Eſtelle va avec ſi peu de crainte pendant la nuit au tranſport des cadavres à la ruë de Leſcale, que gliſſant ſur le pavé il ne manqua que d'un travers de doigt, d'embraſſer le cadavre d'un peſtiferé qui eſt à terre devant lui ; M. Mouſtier ſe jouë tellement des perils qui ſont fremir, qu'un emplâtre fumant du pûs du boubon d'un peſtiferé jet-

té d'une fenêtre, lui tombe ſur le viſage & ſe collant à ſa joüe, il le détache de ſang froid, & ne fait que ſe ſecher avec ſon éponge à vinaigre, ſans que cela le faſſe reculer d'un pas, & l'empêche de paſſer outre aux expeditions aprés leſquelles il eſt : & c'eſt ainſi à peu prés des autres.

Le 25. Août le feu de la peſte eſt par tout les 4. coins de la Ville, & y devient dans ſa pleine fureur ; & depuis alors juſqu'à la fin de Septembre elle continuë toûjours de même agiſſant tout comme la foudre, donnant par tout, entraînant tout, renverſant tout, & tuant chaque jour plus de mille perſonnes ; ſa violence n'attaque qu'en foule, & ſa fureur porte mille morts à la fois.

Voila par conſequent les Hôpitaux de peſte qu'on a fait, inſuffiſans à recevoir tous les pauvres malades ; on délibere d'en faire un nouveau qui ſoit capable de tout

contenir & n'y ayant ni hors ni dans la Ville aucun édifice assés grand ni assés vaste pour cela, on resoud de le faire (ainsi que l'avoient conseillé Mrs les Medecins de Montpellier) dans les allées du grand Jeu de Mail, qui est hors la porte des faineants, attenant au Couvent des Augustins Reformés, avec des charpentes qu'on couvrira de grosses Toiles cotonines: nouvel embarras pour Mrs les Echevins, d'avoir à fabriquer un pareil Hôpital, sans pouvoir compter sur l'aide ni sur le secours de personne; & sans même avoir aucun ouvrier; car tous generalement ont pris la fuite.

Le 2⁶. la Chambre des Vacations aprenant que presque tous les Boulangers de Marseille ont deserté, & voulant prevenir l'extremité où cette pauvre Ville sera reduite, si dans une conjoncture de tems on n'y fait plus les cuites de pain necessaires, elle rend un Arrêt, por-

tant injonction à tous les Boulangers & Mitrons qui ont quitté de revenir à peine de la vie, & aux Consuls des lieux où ils peuvent s'être refugiés de les denoncer à peine d'amende & autre punition:

Toutes les Boutiques des Regratiers & Revendeurs se trouvant fermées, & le peuple ne trouvant plus à acheter les choses necessaires à la vie; Ordonnance à ma requisition pour les obliger à les ouvrir dans 24. heures autrement enfoncées.

Le 27. la même Chambre des Vacations touchée de l'état de Marseille, & de ce que le peuple y souffre, rend un Arrêt, portant injonction à tous les Ouvriers, Marchands & Magaziniers d'ouvrir leurs Boutiques & Magazins dans les 24. heures, à peine de la vie.

Ce jour Mr le Marquis de Pilles, qui depuis le commencement de la contagion a toûjours été continuellement à l'Hôtel de Ville, & par

tout où son zele le porte, c'est-à-dire où il se trouve le plus de danger & de difficulté sans menager sa vie en rien; cede enfin aux accablantes fatigues qu'il s'est données, & tombe malade hors d'état de sortir de son Hôtel; la crainte de perdre un Gouverneur Viguier dont le nom, le merite & la personne est en veneration à Marseille, met en allarme generalement tout le monde.

Le 28. la Peste redouble toûjours ses plus cruels ravages, & toute la Ville n'est qu'un vaste Cimetiere, qui n'offre à la vûë que le triste spectacle de corps morts entassés à monceaux les uns sur les autres.

Dans ce triste & déplorable état, mille choses sont à faire, mille besoins à pourvoir, & l'on ne peut tirer secours de personne; les Gens du Terroir sont sourds à tout ce qu'on leur demande, on ne peut par nul ordre les réduire à venir seulement apporter de la paille

pour remplir les paillaſſes des Hôpitaux, & du foin pour les chevaux des Tomberaux : Mrs les Echevins qui voyent qu'ils ne pourront venir à bout de rien que par la force, ſupplient M. le premier Preſident de leur procurer le ſecours de quelques cent hommes de Troupes reglées.

Ils vont enſuite à Mrs du Corps des Galeres leur remontrer qu'il s'agit du ſalut commun, que tous les Forçats qu'ils leur ont déja accordé, ſont preſque morts, & que le nombre des Cadavres dont toute la Ville ſe trouve remplie étant exceſſif, ils ne ſçauroient être enlevés, s'ils n'ont la bonté de leur en accorder un nombre ſuffiſant à pouvoir faire un coup de main.

M le Commandeur de Rancé, Lieutenant General, Commandant les Galeres, M. de Vaucreſſon Intendant; & tous Mrs les Officiers Generaux, ſont touchés de ce triſte état où ils voyent Marſeille, ils en compoſent une trop

Noble & trop éminente partie, pour n'être pas ſenſible de la voir tout à fait perir, ils ont montré en toutes occaſions leurs bonnes intentions, & en celle cy il n'en eſt aucun qui pour s'aider à la ſauver n'eût ſacrifié ſa propre vie. Mais n'ayant point encore reçû des ordres pour cela du Conſeil de Marine, ils font difficulté de donner une auſſi grande quantité de Forçats qu'il faudroit, & n'en veulent accorder que 80. & c'eſt encore avec proteſtation que ce ſont les derniers, & qu'ils n'en donneront pas davantage.

Cette proteſtation met fort en peine Mrs les Echevins, & les oblige à s'évertuer plus que jamais pour tirer de ces Forçats le plus de ſervice qu'il ſera poſſible. Mr Mouſtier ne ſe contente pas de continuer le penible ſoin de leur logement & de leur ſubſiſtance, & d'aller le matin les mettre au travail & leur faire atteler les Tomberaux, mais il ſe

met à la tête de la plus grosse Brigade; les mene aux endroits les plus inabordables où sont les plus gros monceaux de ces cadavres pourris, & les anime à les enlever ou entiers, ou à piece.

On écrit cependant au Conseil de Marine, pour supplier tres-humblement Son Altesse Royale de vouloir mander des ordres pour en faire donner tout autant qu'il faudra : & en même tems comme la Ville manque de tout, qu'il n'y a pas de la Viande pour faire du boüillon aux malades, & que la faim tuë ceux que la peste pourroit épargner, de vouloir ordonner aux Provinces voisines d'y envoyer du secours pour la subsistance du Peuple.

Le 29. Août plusieurs Ordonnances sont renduës à ma requisition.

1. Tous les Balayeurs des ruës ont deserté depuis le commence-

ment de la Contagion, crainte qu'on ne les fasse servir de Corbeaux, toute la Ville depuis 2. mois est remplie de fumier & des ordures empestées qui y croupissent: Ordonnance pour les obliger de revenir à peine de la vie.

2. De toutes les maisons on jette dans les ruës les matelats, les paillasses, les couvertures, hardes & haillons qui ont servi aux pestiferés, le passage en est bouché par tout: Ordonnance pour le deffendre, & obliger de traîner le tout sur les places publiques, & de l'y brûler sur le champ à peine de prison.

3 Faute de Portefaix & crocheteurs, on ne peut pas seulement faire charrier dans les magazins le bled que les bâteaux apportent de la Barriere de Lestaque, ils sont tous au service des particuliers refugiés dans le Terroir. Ordonnance pour les obliger de quitter, & venir exercer leur metier dans la

Ville à peine de la vie, & défense aux particuliers qu'ils servent de les retenir, à peine de 3000. liv. d'amande & de prison.

4. Faute d'Asniers, les Boulangers ne peuvent pas faire transporter le bois que la Ville leur fournit & tous les particuliers sont dans le même inconvenient ; Ordonnance pour contraindre ces asniers de revenir avec leurs bêtes, à peine de la vie.

Le même jour la Chambre des Vacations instruite, que les Intendans de la Santé, & les Commissaires établis dans les Paroisses & quartiers qui ont deserté, n'obéissent aux Ordonnances de Mrs les Echevins & ne reviennent pas : Arrêt qui leur enjoint de se rendre incessament à leurs fonctions à peine de la vie.

Tous ces Arrêts & toutes ces Ordonnances ne manquent pas d'être bien publiées à son de Trompe, & d'être affichés tant à tous

les carrefours & Places de la Ville que dans tous les quartiers du terroir, mais tout cela n'opere du tout rien, la peur de la peste est si forte & si terrible, que le canon même ne seroit pas capable de la vaincre. Aussi est-il presque impossible que le cœur tienne ferme à toutes les horreurs, à tous les affreux spectacles qui se presentent aux yeux dans cette infortunée Ville, & aux épouvantables effets du fleau furieux, qui semble menacer de ne pas assouvir sa fureur, par la seule mort, & par l'extinction generale de tous ses Habitans, mais par sa destruction & sa ruine totale, en rendant toute sa vaste enceinte, un lieu imbibé de pourriture & de venin, qui soit pour toûjours inhabitable au reste des hommes.

De quel côté que l'on jette les yeux, on voit les ruës toutes jonchées des deux côtés de cadavres qui s'entretouchent, & qui étant presque tous pourris, sont hideux & effroyables à voir.

Comme le nombre des Forçats qu'on a pour les prendre dans les maisons est de beaucoup insuffisant, pour pouvoir dans tous les quartiers les en retirer tous journellement, ils y restent souvent des semaines entieres ; & ils y resteroient encore plus long tems, si la puanteur qu'ils repandent, & qui empeste les voisins, ne les determinoit pour leur propre conservation & pour éloigner d'auprés d'eux cette peste ; de faire un effort sur eux-mêmes, & d'aller les tirer des apartemens où ils sont, pour les traîner sur le pavé ; ils vont les prendre avec des crocs, & les tirent de loin avec des cordes jusques à la Ruë, ils le font pendant la nuit, pour être libres de les traîner le plus loin qu'ils peuvent de leurs maisons, & de les laisser étendus devant celle d'un autre, qui fremit le lendemain matin, d'y trouver cet hideux objet qui l'infecte, & lui porte l'horreur & la mort.

On voit tout le Cours, toutes les Places publiques, tout le Quay du Port, traverſées de ces cadavres qui y ſont à monceaux entaſſez les uns ſur les autres: la place de la Loge, & les paliſſades du port, n'en ſont pas moins jonchées, par le nombre continuel qu'on y en debarque des Vaiſſeaux & des Bâtimens, qui ſont tous remplis de ces familles effrayées que la peur y a fait refugier, dans la fauſſe croyance, que le feu de la peſte n'iroit pas les atteindre au milieu de l'eau.

Sous chaque arbre du Cours, des places publiques, ſous l'auvent de chaque Boutique des ruës & du port;on y voit entre ces cadavres un nombre prodigieux de pauvres malades, & même de familles entieres, étendus miſerablement ſur un peu de paille, ou ſur de mauvais matelats ; les uns ſont dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort ſecourable, les autres ont l'eſprit troublé par l'ardeur du venin qui les

consume & les devore, implorans le secours des passans, tantôt par des plaintes touchantes, tantôt par des gemissemens que les douleurs ou la frenesie leur font pousser. Il exhale d'entre eux une puanteur qui est insuportable; & comme si le mal dont ils sont atteints, n'étoit pas assés terrible & assés cruel; ils souffrent encore toutes les rigueurs de la disette & de la misere publique, qui semble être de concert avec la peste, pour faire souffrir tout à la fois, plusieurs morts à ces malheureux, qui perissent miserablement sous les lambaux dont ils sont couverts, & augmentent à chaque moment le nombre des morts qui les environnent. Le cœur se fend d'y voir tant de pauvres & malheureuses meres, qui ont à leur côté les cadavres de leurs enfans qu'elles ont vû expirer sous leurs yeux sans pouvoir leur donner aucun secours; & tant de pauvres petits enfans qui sont encore

attachés aux mamelles de leur meres qui ont aussi expiré en les tenant serré entre leurs bras, succant sur ses cadavres le reste du venin qui va bien-tôt leur faire avoir un sort égal.

Si quelque espace se trouve encore dans les places & dans les ruës, il est rempli de hardes & de meubles pestiferés que l'on jette de par tout les Fenêtres des maisons, lesquels n'y laissant aucun vuide, font qu'on ne trouve pas seulement à mettre les pieds pour pouvoir passer.

Tous les chiens & les chats que l'on tue, sont par surcroît entremêlés par tout, avec les cadavres, les malades & les hardes pestiferés, & ces charognes sont horribles dans l'enflure extraordinaire que leur cause la pourriture, tout le port est rempli de celles des environs qui y sont jettées, & semblent n'y surnager que pour mieux joindre leur puanteur à l'infection generale qui

eſt dans toute la Ville qui ſaiſit le cœur, l'eſprit & les ſens.

Si l'on rencontre quelques perſonnes ſur le pavé, ce ſont des perſonnes livides & languiſſantes, dont l'ame a preſque deja abandonné une partie du corps, ou que la violence du mal a mis dans le délire, qui errant ſans ſçavoir ou tant qu'elles peuvent ſe ſoûtenir, tombent bien-tôt accablées de foibleſſe; & ne pouvant plus ſe relever, expirent au lieu même de leur chûte, où elles reſtent dans les attitudes ſi etranges & ſi contorſionnées, qu'elles font connoître l'ardeur du venin qui a frappé leur cœur. Il en eſt même d'agitées par de ſi violens tranſports, qu'elles s'égorgent elles-mêmes, ſe precipitent dans la mer, ou ſe jettent des fenêtres de leurs maiſons pour mettre fin à leurs maux & à leurs peines, & prevenir la mort qui ne peut tarder long-tems.

On n'entend de tous côtés que

cris, que pleurs, que plaintes, que ſanglots, que gemiſſemens, que déſolation, qu'effroy, que deſeſpoir : pour concevoir toutes ces horreurs, il faut ſe repreſenter tous les maux & toutes les miſeres humaines, & l'on ne peut s'expoſer à les voir de prés, ſans ſe livrer ou à la mort, ou à des effrois & à des inquietudes les plus terribles.

Le 30. Août ces monceaux de cadavres qu'il y a par toute la Ville, ont encore groſſi de beaucoup par les nouveaux, une ſeule nuit y en ajoûte toûjours plus de mille, & voilà cependant qu'on eſt tout-à-fait ſans Forçats; ils ſe trouvent tous morts, ou attaqués de la maladie, ſans qu'on puiſſe plus en demander de nouveaux, aprés la proteſtation que Mrs des Galeres ont faite, qu'ils n'en donneroient pas davantage.

Que faire dans une ſituation ſi déſolante; Mrs les Echevins s'adreſſent à leur recours ordinaire,

M. le premier President, & en le priant de dépêcher pour eux un Courrier à la Cour pour obtenir la grace de son Altesse Royale, qu'elle envoye des Ordres pour qu'on leur en donne tout autant qu'ils en auront besoin: ils le suplient de vouloir en même tems écrire à Mr le Commandeur de Rancé & à Mr de Vaucresson pour les porter à leur en accorder cependant encore au moins une centaine.

Le 31. Août, il n'est pas possible que les Hopitaux de peste soient assés grands pour recevoir le nombre presque infini des malades qui s'y presentent en foule, si-tôt que dans une maison une personne se sent frapée de ce mal, elle devient à l'instant un objet d'horreur & d'effroi à ceux mêmes qui lui sont les plus proches, la nature oublie d'abord toutes les obligations ordinaires, & les loix de la chair & du sang moins fortes que la

crainte d'une mort certaine, plient honteusement & sans la moindre resistance.

Comme le mal qui a ataqué celui-là, menace de les attaquer eux-mêmes, que la Contagion suit & se communique avec une extrême precipitation, que le danger est presque égal en celui que l'on voit souffrir, & en ceux qui sont à ses approches, & qu'on ne peut avoir en le secourant que la consolation de se suivre de quelque jours; ils prennent d'abord le barbare parti, ou de les jetter hors de la maison, ou d'en fuir, & d'en deserter eux-mêmes, & de l'y abandonner tout seul sans aide ni secours, livré à la faim, à la soif, & à tout ce qui peut rendre la mort plus dure & plus cruelle.

Les Femmes en usent ainsi avec leurs Maris, les Maris envers leurs Femmes: les enfans envers leurs Peres & Meres, & ceux-là envers leurs enfans; vaine précaution que

l'amour de la vie & l'horreur de la mort leur inspire ; ils ont déja reçu lors qu'ils s'y determinent, les impressions subtiles du funeste venin dont ils veulent se garantir, ils en sentent bien-tôt & l'ardeur & la force ; une mort prompte est la punition de leur cruelle lâcheté ; on a pour eux la même dureté, & on les met à leur tour à la ruë, ou on les laisse seuls dans leurs maisons à perir sans aucun secours.

C'est de là que l'on voit ce nombre infini de Malades, de tout sexe, de tout âge, de tout état & conditions, qui se trouvent couchés & étendus dans les Ruës & dans les Places publiques : si tous ne sont pas jettés cruellement hors leur propre Maison par leurs parens ou par leurs amis ; ils previennent eux-mêmes leur cruauté, pour ne demeurer pas exposés à y être abandonnés par leur fuite, & vont se presenter aux Hôpitaux, où ne pouvant point être reçûs, ny mê-

me aborder de bien loin, par la multitude de ceux qui les ont devancé, & qui les ayant déja trouvé entierement remplis, se sont couchés sur le pavé & en occupent toutes les avenuës ; ils sont contraints d'aller chercher place plus loin parmi les cadavres pourris, dont la vûë & la puanteur sert à leur procurer la mort qui est la seule fin de cette maladie.

A des extrêmités si touchantes Mrs les Echevins redoublent leurs mouvemens pour avancer le travail du nouvel Hôpital qu'ils font faire dans les Allées du grand Jeu de Mail, & cependant ils font dresser des grandes Tentes, sur cette Esplanade hors la Ville, qui est entre la porte des Faineans & le Monastere des Capucines, sous lesquelles ils font mettre tout autant de Paillasses qu'il peut y en demeurer ; & à peine sont-elles dressées, & les Paillasses jettées en place, qu'elles sont remplies de tant de pauvres

pestiferés, qu'ils s'y mettent plusieurs sur une seule, il en faudroit un trop grand nombre, pour en avoir pour tous, & l'on a le malheur de manquer de tout & de ne pouvoir trouver ni de la toile, ni de la paille pour en faire.

Le premier Septembre M. le premier President ayant eu la bonté d'écrire à M. le Commandeur de Rancé, & à M. de Vaucresson, pour les prier de vouloir bien encore accorder cent Forçats à Mrs les Echevins, ils les leur envoyent aussi-tôt: & il ne s'en est jamais fait un plus fort usage; car M. Moustier émeu par l'extrêmité où se trouvent les choses, se met d'abord à la tête de ces nouveaux Forçats avec onze Chariots, leur fait enlever tant qu'ils durent, plus de 1200. Cadavres par jour.

Le deuxiéme pour que ce travail se fasse avec moins de difficulté, comme les Cadavres qui sont enfermés dans les maisons, sont ce qui

fait perdre le plus de tems aux Forçats pour les y aller prendre, que même se trouvant presque tout pourris par le long-temps qu'on les y a laissé, ils ne peuvent les tirer qu'à pieces; & pour empêcher d'ailleurs les pilleries que ces Forçats font dans les maisons, où n'y ayant personne ils pillent tout ce qu'ils trouvent, Ordonannce à ma requisition, pour qu'aussi-tot qu'il y aura un mort dans une maison, ceux qui y seront, soient tenus de les descendre à la Ruë en usant de toutes les précautions requises & necessaires.

Ce même jour, Arrêt de la Chambre des Vacations, portant injonction aux Recteurs de l'Hôtel de Dieu, de la Charité, des Enfans abandonnés, des maisons des Repenties & du Refuge, aux Capitaines de Ville, aux Medecins nommez pour les Hôpitaux, & à toute sorte d'Intendans, & Officiers Municipaux, de se rendre à Marseille à leur devoir, autrement declarés incapables

incapables de charges publiques, & condamnez à mille livres d'amende.

Le 3. Septembre Mrs les Echevins se trouvent à l'Hôtel de Ville presque tous seuls, avec le Sr Capus Archivaire,) le Sieur son Fils ainé qu'on ne peut pas méconnoître à ses Merites & à ses Vertus, & qui depuis le commencement de la Contagion l'aide à soûtenir le redoublement d'affaires qu'il y a à ses Bureaux) le Sr Boüis Caissier, & moi; sans y avoir plus ny Gardes, ny Domestiques, ny aucune personne de commandement. On peut assez juger des furieux ravages que la Peste a déja fait dans cette grande Ville, par ceux qu'elle a fait dans ce seul Hôtel, puis qu'il y est peri plus de 500. personnes; sçavoir, 30. Gardes à qui on a donné la Bandoliere, tous les Gardes de la Police, tous les Capitaines de Ville à l'exception d'un seul, tous les Lieutenans excepté deux, presque tous les Capitaines, Lieutenans &

Gardes des cinq Brigades du Privilege du Vin, tous les Sergens de Guet ou de Patroüille, 350. hommes des Compagnies de la Garde, & tous les Valets de Ville destinés à servir les Magistrats, qui se voyent ainsi seuls & denués de tout.

Les hommes ne sont déja plus que des ombres, ceux qu'on voit aujourd hui bien sains, on les voit le lendemain passer sur des Tomberaux : & ce qui est le plus étrange, ceux qui sont les plus enfermés dans leurs maisons, & les plus attentifs à n'y rien recevoir qu'avec les précautions les plus exactes, la peste les y va attaquer & s'y glisse on ne sçait comment.

Le 4. rien n'est plus déplorable, que de voir ce nombre infini de malades & de moribonds dont toute la Ville se trouve remplie, autant privés de secours Spirituels que des Temporels, & reduits au triste & malheureux sort, de mourir presque tous sans confession.

Il ne manquoit pas à la verité de Miniſtres du Seigneur, tant du Clergé Seculier que Regulier, qui s'étoient dévoués à ſacrifier leur vie pour le ſalut des ames & à aſſiſter & confeſſer les peſtiferez ; il ne manquoit pas même de ſaints Heros, car il faut appeller de ce nom tous les Capucins & Jeſuites, des deux maiſons, de S. Jeaume & de ſainte Croix, & même tous les Obſervantins, tous les Recollez & quelques autres, qui avec un courage plus qu'heroïque, une ardeur, une charité, & un zel infatigable, couroient partout & ſe precipitoient même pour aller dans les maiſons les plus abandonnées, & les plus empeſtées, dans les Ruës & les Places les plus traverſées de cadavres pourris, & dans les Hôpitaux les plus fumans de la contagion, confeſſer les peſtiferez, les aſſiſter à la mort, & recueillir leurs ſoupirs contagieux & empoiſonnés, tout comme ſi c'étoit de la Roſée.

Mais ces ſacrez Ouvriers qu'on peut bien regarder comme des vrais Martyrs (puiſque ceux qui dans Alexandrie ſous l'Epiſcopat de S. Denis, eurent la charité d'aſſiſter les peſtiferez, furent honorés de la gloire du Martyre) la mort les à preſque déja tous enlevez, lorſque dans une ſi grande mortalité leur ſecours eſt le plus neceſſaire, 42. Capucins ont déja péri, 21 Jeſuites, 32. Obſervantins, & 29. Recolets ; de plus 10. Carmes-Déchauſſés, 22 Auguſtins Reformez, & tous ceux des Grands-Carmes, des Grands Trinitaires, des Trinitaires Reformez, des Religieux de Lorette, de la Mercy, des Dominiquains & des grands Auguſtins qui avoient reſtés dans leur Couvent, outre pluſieurs Prêtres Seculiers & la pluſpart des Vicaires des Chapitres & des Paroiſſes.

Dans une ſi grande extrêmité, M. l'Evêque reclame ceux, qui par leur caractere particulier & par le

Titre de leur Benefice , sont dans l'obligation indispensable de confesser & administrer les Remedes spirituels aux mourans, & qui frappés d'une honteuse terreur ont lâchement cherché leur salut dans la fuite, sans se mettre en peine du salut d'autruy.

Quand leur propre devoir n'eut pas été capable d'allumer dans leur cœur ce feu de charité dont ils doivent brûler, le S. exemple de ce S. Prelat devoit constament l'exciter ; en vain dés le commencement de la contagion on le presse de sortir de la Ville pour tâcher de se conserver au reste de son Diocese ; il rejette tous ces conseils , & n'écoute que ceux que luy inspire l'amour que le souverain Pasteur luy a donné pour son troupeau ; il reste avec une fermeté inébranlable, resolu de donner sa vie pour le salut de ses brebis, dés que Dieu voudra la lui ôter.

Il ne se borne pas à rester aux pieds des Autels prosterné , & à

lever les mains au Ciel pour demander à Dieu la grace de vouloir apaiser sa colere, sa charité est active, il est tous les jours sur le pavé dans tous les Quartiers de la Ville, & va par tout visiter les Malades dans les plus hauts & les plus sombres Apartemens des Maisons, dans les ruës à travers les cadavres, sur les places publiques, sur le Port, sur le Cours ; les plus miserables, les plus abandonnez, les plus hideux, sont ceux ausquels il va avec le plus d'empressement ; & sans craindre ces soufflets mortels qui portent le Poison dans le cœur, il les approche, les confesse, les exhorte à la patience, les dispose à la mort, verse dans leurs ames des consolations celestes, en leur representant le bonheur de la souffrance & de la pauvreté : & laisse à tous des fruits abondans de sa genereuse charité, repandant de l'argent par tout, & sur tout en secret sur des pauvres Familles de-

ſeſperées , qu'une ſainte curioſité lui fait rechercher pour les ſoulager, plus de 25 mille Ecus ont déja coulé de ſes mains , & il cherche encore à tout engager pour en pouvoir répandre davantage : mais il ne faut pas relever ce que ſon humilité prend ſoin de cacher, il faut le laiſſer ſous les voiles qu'elle luy fait tirer pour le couvrir.

La mort a reſpecté ce nouveau Charles Borromée, elle l'a toûjours environné, & fauché preſque juſques ſous ſes pieds ; la peſte gagne ſon Palais, la plûpart de ſes Officiers & Domeſtiques en ſont frapés, il eſt contraint d'aller prendre retraite en l'Hôtel que Mr le Premier preſident a à Marſeille, la peſte l'y pourſuit encore , & n'attaque pas ſeulement le reſte de ſes Domeſtiques , mais deux perſonnes qui lui ſont trés-cheres par leur merite diſtingué, & qui ſont ſes aides dans ſes ſaintes peines, le Pere de la Fare Jeſuite , & le

Sieur Bourgerel Chanoine de la Major : s'il a la consolation de voir réchaper le premier, il a la douleur de voir expirer l'autre, tout cela cependant ne l'ébranle pas ny ne supplante d'un moment aucunes des fonctions de sa Charité fervente : il court toûjours par tout visiter les pestiferez.

Mais la peste moissonne trop rapidement, pour qu'avec le debris des Confesseurs qui restent, il puisse pourvoir & suffire à tout : il faut un plus grand nombre d'ouvriers ; & les Chanoines de la Collegiale S. Martin, & quelques-uns de celle des Accoules, lès Benefices desquels sont Curiaux, & qui ont fui, sont ceux qu'il reclame, pour venir confesser chacun dans le distroit de leurs Paroisses.

Mrs les Echevins qui voyent tous ces Curez sourds à la voix de leur Evêque, & insensibles à la perte de l'ame de leurs paroissiens, donnent requeste à ce Prelat pour ordonner

donner qu'injonction leur soit faite de venir incessament à leur devoir, autrement leurs Benefices declarez vacans, & pourvû à la nomination d'autres sujets capables pour les remplir.

Le 5. Septembre les prud'hommes de Pêcheurs, pouvant être de quelque utilité, & trois ayant pris la fuite; Ordonnance à ma requisition pour les obliger de revenir à peine de 3000. liv. d'amande, & d'être declarez incapables de leurs charges.

Ce jour Mrs les Echevins consternez de l'excés de la mortalité, & de l'horrible état où se trouve la Ville, soupirans aprés les dépêches qu'ils ont faites à la Cour pour avoir les secours qui leur sont necessaires, écrivent à M. le Marechal de Villars pour le supplier trés-instament de vouloir bien les appuyer: Cet illustre Gouverneur, qui entre toutes les Villes de son Gouvernement de Provence a toûjours

honoré Marseille d'une affection particuliere, est si touché d'aprendre qu'elle est dans une désolation si extrême, qu'il mande qu'il est résolu de venir pour la secourir, si son Altesse Royale veut bien l'agréer.

Le 6. Mrs les Echevins se voyent dans les plus affreuses de toutes les extremités; les derniers Forçats que Mrs des Galeres leur ont accordé à la priere de Mr le premier President se trouvent déja ou morts, ou tous attaqués de la maladie, & quelques efforts extraordinaires que M. Moustier ait fait tous les jours précedens pour enlever les cadavres plus qu'il n'est possible; il en reste pourtant encore sur le pavé des Ruës plus de 2000. sans compter ceux qui sont par tout dans les maisons; ils voyent donc que s'ils en restent là sans avoir de nouveaux Forçats, & que Mrs des Galeres ne se relâchent pas de leur en donner encore, du train que

la mortalité continuë d'aller, il y aura dans moins de huit jours plus de quinze mille cadavres sur le pavé tous pourris, par où on sera tout à fait contraint de sortir de la Ville, & de l'abandonner peut-être pour toujours à la pourriture, au venin & à l'infection qui y croupira.

Sur cela ils s'assemblent avec le peu de Citoyens qui se trouvent encore, du nombre desquels sont deux Intendans de la Santé qui n'ont jamais lâché le pied, le Sieur Rose l'ainé, & le Sieur Rolland ; on propose divers expediens, les uns veulent que pour se défaire de ces cadavres & de tous ceux qu'il y aura journellement on ouvre un grand fossé tout le long de chaque Ruë, pour les y jetter tous dedans ; mais deux choses s'y opposent, l'une qu'on ne sçauroit ouvrir ces fossez dans les Ruës sans couper en même tems tous les conduits des fontaines qui y passent ;

& l'autre qu'il faudroit avoir plus de dix mille hommes pour pouvoir ouvrir promptement tant de fossez dans une si vaste Vile, tandis qu'on n'a qui que ce soit en état de rien faire : outre que personne ne voudroit jamais fossoyer dans des Ruës, étant actuellement pavées de ces cadavres pestiferez, crainte de s'infecter en les touchant : les autres veulent qu'on laisse tous les Cadavres où ils sont, dans les Ruës, dans les places publiques & dans les Maisons, que là les couvrant avec de la chaux vive, on les laisse consumer sur les lieux : & que tout le long de chaque Ruë on fasse charrier telle quantité de chaux, qu'on puisse ainsi y faire consumer tous ceux qu'il pourra y avoir dans la suite : mais plusieurs choses s'opposent aussi à cela ; où pouvoir prendre tant de chaux pour consumer tant de Cadavres ? où avoir des gens en état pour en faire le charoy ? & qui pourroit d'ailleurs

tenir dans la Ville à l'horrible infection que ces cadavres exhaleroient en ſe conſumant.

Le party que Mrs les Echevins jugent le meilleur à prendre, eſt ſans rien reſoudre, de prier ces Citoyens aſſemblés de vouloir les accompagner, & d'aller en Chaperon & en Corps en l'Hôtel de Mr le Commandeur de Rancé, le prier trés-inſtament de leur accorder tous les ſecours dont ils ont beſoin pour le ſalut de la Ville.

M. le Commandeur de Rancé convoque à l'inſtant M. de Vaucreſſon Intendant des Galeres, & tous Mrs les Officiers Generaux: ils ſont tous à la verité autant touchés du zele de ces Magiſtrats, & des conditions onereuſes, ſous leſquelles ils leur demandent ces ſecours, que de la grande extremité de la Ville; auſſi leur accordent-ils tout ce qu'ils demandent ſous de telles conditions; & comme ils ſont bien aiſe qu'il en conſte

écrit ; je dresse sur le Lieu l'Acte qui suit, pour être couché dans les Registres de l'Hôtel de Ville, & leur en être expedié Extrait.

Ces jours Mrs les Echevins Protecteurs & Deffenseurs des Privileges, Libertés & Immunités de cette Ville de Marseille, Conseillers du Roy, Lieutenans Generaux de Police: étant assemblés en l'Hôtel de Ville, avec quelques Officiers Municipaux, le Conseil Orateur de la Ville, Procureur du Roy de la Police & autres Notables Citoïens, aïant consideré que quoique le Secours de 260. Forçats que Mrs du Corps des Galeres ont eu la bonté de leur accorder en differentes fois, pour ensevelir les cadavres depuis que la Ville est affligée du mal contagieux, les ait extrémement aidé jusqu'à present: il est pourtant insuffisant pour la quantité de plus de 2. mille cadavres qui restent actuellement dans les Ruës depuis plusieurs jours & qui causent une infection generale : il a été deliberé pour le salut de la Ville de demander un plus grand

ſecours : & à l'inſtant Mrs les Echevins étant ſortis en Chaperons accompagnés de tous les ſuſdits Officiers Municipaux , & Notables Citoyens, ont été en Corps en l'Hôtel de Mr le Chevalier de Rancé Lieutenant Général Commandant les Galeres de S. M. & lui ont repreſenté que la Ville lui a des obligations infinies des ſervices ſignalés qu'il a eu la bonté de leur rendre dans cette calamité ; mais n'eſt pas poſſible de la ſauver, s'il ne leur fait la grace de leur accorder encore cent Forçats , avec 4. Officiers de Siflets (preſque tous ceux qui ont été précedamment accordés , étant morts ou malades) qu'ils s'en ſerviront ſi utilement , que pour les faire travailler avec plus d'exactitude à la levée de tous ces cadavres , il s'expoſeront eux-mêmes comme ils ont déja fait , à ſe mettre à cheval en Chaperon à la tête des Tomberaux , & aller avec eux par toute la Ville ; que de plus comme il importe que leur Autorité ſoit ſoûtenuë de la force , dans un

tems où il ne reste dans la Ville qu'une nombreuse Populace qu'il faut contenir, pour empécher tout tumulte, & maintenir par tout le bon ordre, ils le prient encore trés-instament de vouloir leur donner au moins 40. bons Soldats des Galeres sous leurs Ordres, pour les suivre, & empécher en méme tems l'évasion des Forçats; qu'ils ne seront commandez que par eux: qu'ils les diviseront en 4. Escoüades, dont ils conduiront une chacun: & comme il faut qu'au moins l'un d'eux reste toujours dans l'Hôtel de Ville pour les expeditions des affaires; une desdites Escouades sera conduite & commandée par M. le Chevalier Rose, & qu'en cas d'empéchement de leur part, ils proposeront à leur Place des Commissaires nommés des plus distingués qu'ils pourront trouver, pour les conduire & commander. Sur quoi Mr le Chevalier de Rancé assemblé avec Mr l'Intendant, & Mrs les Officiers Generaux, tous sensibles à l'état triste & déplorable de cette

grande & importante Ville, & étant bien aise d'accorder tout ce qui est necessaire pour parvenir à la sauver, ont eu la bonté d'accorder à Mrs les Echevins & à la Communauté, encore cent Forçats, & 40. Soldats, y compris 4. Caporaux, avec 4. Officiers de Siflets; & étant necessaire de prendre ceux qui seront de bonne volonté, & de les attacher par la recompense à un service perilleux: Il a été deliberé & arrêté, qu'outre la nouriture que la Communauté fournira, tant aux uns qu'aux autres, il sera donné par jour à chaque Officier de Sifflets dix livres, à chaque Soldat cinquante sols: Et aprés qu'il aura plû à Dieu de délivrer la Ville de ce mal, cent livres de gratification à une fois payer à chacun de ceux que se trouveront en vie. Et aux Caporaux cent sols par jour à chacun. Et en outre une Pension annuelle & viagere de cent livres à ceux qui seront en vie, ayant crû ne pouvoir assés les gratifier, pour un service aussi important & aussi peril-

leux : ce que l'assemblée a accordé attendu le besoin pressant, & la necessité du tems. Deliberé à Marseille le 6. Septembre 1720. Signé Estelle, Audimar, Moustier, Dieudé, Echevins. Pichatty de Croissainte Orateur Procureur du Roy. Et Capus Archivaire.

Le 7. Septembre, ces Magistrats qui considerent que la peste étant un fleau de la colere de Dieu, tous les secours des hommes, & tous les éforts qu'ils ont resolu de faire seront vains & inutiles, s'ils n'ont recours à sa Misericorde pour tâcher de la flechir, ils déliberent de faire un vœu au Nom de la Ville, pour qu'il leur accorde la grace de la délivrer de cette cruelle contagion, (ainsi qu'avoient fait leurs prédecesseurs lors de la derniere peste,) & promettre à cet effet, que la Communauté donnera chaque année à perpetuité la somme de 2000. liv. à la Maison Charitable établie sous le Titre de la Protection de Nôtre-

Dame de Bon Secours, pour servir de retraite aux pauvres Filles Orphelines de la Ville & du Terroir.

Le 8. ils font ces Vœux solemnellement entre les mains de M. l'Evêque dans la Chapelle de l'Hôtel de Ville, où il celebre la Messe.

Le même jour ayant eû les Forçats & les Officiers de Sifflet, qui leur ont été accordés, ensemble les Soldats (dont ils établissent le Corps de Garde dans la grande Sale de la Loge) & Mr Moustier ayant disposé les Tomberaux, & divisé les Forçats en divers Brigades, ils se mettent chacun à la tête d'une de ces Brigades en Chaperon avec une Escoüade des Soldats, & vont aux endroits les plus entassez de cadavres, & où ils sont les plus pourris, avec une ardeur, un courage & une intrepidité qui étonne les Soldats même, & qui contraint les Forçats de travailler de toute

leur force, ſans craindre les perils qui leur voyent ſi fort mepriſer, ils continuent ainſi tous les jours depuis le matin juſqu'au ſoir ; & toûjours Mr le Chevalier Roſe à Cheval, y tient la place de celui qui par tout ſucceſſivement eſt obligé de reſter à l'Hôtel de Ville pour expedier les affaires courantes ; c'eſt conſtamment une merveille que tous n'ayent pas peri en s'expoſant ſi terriblement à des dangers qui ſont ſi grands, que les 40. Soldats de Galeres qui les accompagnent y ont tous (excepté quatre) peri à leurs côtés.

Le 9. ils envoyent au Conſeil de Marine, l'Acte contenant les conditions ſous leſquelles Meſſieurs des Galeres leur ont accordé ces Soldats & ces Forçats ; & ils l'envoyent auſſi à Mr le Maréchal de Villars, & à Mr le Grand Prieur.

Le 10. Mr le premier Preſident qui veille continuellement à tous leurs beſoins, & qui ſçait qu'ils

manquent de Tomberaux, & encore plus de Chartiers pour les conduire, a la bonté de leur en envoyer d'Aix qui leur ſont d'un tres-grand ſecours: & Mrs des Galeres en leur donnant encore 25. Forçats pour remplacer les Invalides qui ſe trouvent parmi les cent qu'ils leur ont accordé, ont auſſi la bonté d'y en joindre ſix qui ſont Bouchers de Profeſſion, pour les faire ſervir dans les Boucheries de la Ville, où tous les Bouchers étant morts, ou ayant pris la fuite ils n'y ont plus perſonne pour égorger les Bœufs & les Moutons.

Le 11. comme ils n'ont preſque point de Medecins, & moins encore de Chirurgiens qui ont deſerté ou peri ſans que leur Art ait pu les ſauver; M. le premier Preſident leur envoye Mrs Pons & Boutellier Medecins de la Faculté de Montpellier & les Srs Montet & Rabaton Maîtres Chirurgiens trés-habiles.

Le 12 Mrs les Echevins apprennent que M. le Commandeur de Langeron Chef d'Eſcadre des Galeres, & Maréchal des Camps & Armées du Roy, a été nommé par ſa Majeſté, Commandant dans Marſeille & ſon Terroir, & qu'il en a reçû le Brevet.

Une nouvelle ſi ſatisfaiſante & ſi ſalutaire fait revenir d'abord de toute la triſteſſe, de tout l'accablement, & de toute la conſternation où ils ſont, & leur inſpire non ſeulement à eux, mais à tous les Citoyens tant ſains que malades, & qu'à tout le peuple en general, autant de joye, de plaiſir, & de contentement, que de confiance, de force & de courage; on ne croit plus pouvoir perir ſous un ſi digne Commandant, & on tient le ſalut de Marſeille aſſuré ſous ſes auſpices & ſous ſa conduite : l'affection qu'on lui a toujours vû pour cette Ville, celle qu'il a marqué depuis qu'elle ſe trouve affligée de la Conta-

gion ayant bien voulu non ſeulement venir aſſiſter aux Aſſemblées dans l'Hôtel de Ville; mais encore extrememement contribuer à tous les ſecours obtenus de Mrs des Galeres, (corps dans lequel il eſt auſſi diſtingué par ſon rang qu'il l'eſt par ſon merite & par ſa valeur,) la reputation depuis ſi longtems ſi pleine & ſi entiere; ſon illuſtre Nom, ſa Perſonne qui impoſe & en qui la douceur jointe à la gravité, le font craindre en le faiſant aimer & reſpecter; ſa ſageſſe & ſa penetration, ſon courage, ſa fermeté, vertus par leſquelles on ſçait qu'il ne manque jamais de prendre le meilleur parti dans les occaſions preſſantes, & qu'il execute avec rigueur tout ce qu'il a judicieuſement reſolu; tout cela, dis-je, fait d'abord concevoir à tout le monde, & particulierement à Mrs les Echevins, toutes les eſperances ſalutaires que la ſuite a bien-tôt verifié: ils vont

avec empressement en Chaperon & en corps à son Hôtel, avoir l'honneur de luy rendre leurs premiers devoirs.

Ils aprennent en même tems que M. le Marquis de Pilles Gouverneur Viguier de qui la santé commence seulement d'être rétablie) a aussi receu un Brevet de Commandement dans la Ville & le Terroir, ils vont pareillement à son Hôtel lui rendre les mêmes devoirs; & l'un & l'autre ayant mandé enregistrer leurs Brevets dans les Registres de l'Hôtel de Ville, l'on voit que Mr le Commandeur de Langeron en qualité de Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, commandera en Chef.

Ce même jour, Mr le Commandeur de Langeron monte à cheval, & vient à l'Hôtel de Ville pour y voir la disposition des choses, & en avoir connoissance, afin de prendre là-dessus les arangemens & les mesures necessaires, pour apporter à des

des maux preſſans, des prompts Remedes. Il eſt accompagné de M. le Chevalier de Soiſſans Officier des Galeres qu'il a pris à ſon aide, & qui dés lors ſe donne avec tant d'ardeur au ſecours de la Ville, qu'il eſt tous les jours du matin au ſoir à cheval, courant par tout où il faut agir, ou pourvoir & remedier aux inconveniens qui paroiſſent les plus inſurmontables, mépriſant le peril & forçant les autres par ſon exemple, à ne point mollir ny s'y arrêter, mettant à execution les choſes qui ſemblent les plus impoſſibles, avec une activité, une prudence, un zele ſi infatigable, que tout ſe fait par ſes ſoins, & par ſon ſecours.

Le 13. M. le Marquis de Pilles vient auſſi à l'Hôtel de Ville, ſa préſence aprés la triſteſſe & l'alarme que ſa maladie avoit cauſée, fait à chacun un plaiſir inexprimable. M. le Commandeur de Langeron s'y rend pareillement, il ne manque jamais d'y venir à cheval tous les jours, le

matin & de relevée par quelque tems qu'il faſſe, & d'y tenir Seance preſque toujours, juſqu'à huit heures du ſoir; c'eſt le plus ſouvent aprés avoir déja fait ſes tournées aux Hôpitaux, aux Foſſes & Cimetieres, & autres endroits dont l'approche eſt tres-perilleuſe, qu'il veut voir par ſes propres yeux, & où il s'expoſe, ſans menager en rien, ſa ſanté ni ſa vie.

Le 14. Mrs les Echevins continuent toûjours d'être chacun à la tête d'une Brigade des Forçats avec les Tomberaux, à travailler en differens Quartiers à faire enlever & tranſporter aux Foſſes cette prodigieuſe quantité de cadavres dont toute la Ville eſt remplie, & plus ils en ôtent, & plus il s'en trouve toûjours par la continuation de la mortalité.

Mais il y a un endroit où il ne leur a pas été poſſible de toucher, c'eſt à une Eſplanade appellée la Tourrette, qui eſt du côté de la

Mer, entre les maiſons & le Rampart, depuis le Fort S. Jean juſqu'à l'Egliſe de la Major ; là ſe trouvent étendus environ mille cadavres qui s'entretouchent ; les plus reſſens deſquelsy ſont, depuis plus de 3. ſemaines entieres : en ſorte que quand ce n'auroient point été des peſtiferez, un ſi long ſéjour à un lieu où le Soleil darde pendant toute la journée auroit ſuffi de reſte pour les empeſter ; tous les ſens ſont ſaiſis à l'aproche d'un lieu d'où l'on ſent du plus loin les vapeurs contagieuſes qui en exhalent : la nature fremit & les yeux les plus aſſurez ne peuvent ſoûtenir un aſpect ſi horrible & ſi hydeux, ces cadavres n'ont plus aucune forme humaine, ce ſont des monſtres qui font horreur, & l'on diroit que tous leurs membres remuent, par le mouvement qu'y donnent les Vers qui travaillent à les detacher.

Rien n'eſt conſtamment plus preſſant que d'enlever de ce lieu

ces cadavres, chaque moment qu'ils reſtent fournir des exhalaiſons qui achevent d'empeſter l'Air ; mais comment faire pour les enlever & pour pouvoir les porter aux Foſſes ouvertes hors la Ville qui ſont à un tres-grand éloignement ; des cadavres auſſi pourris ne ſçauroient tenir dans les Tomberaux : les entrailles, les membres mêmes qui ſont décachés en couleroient & ſe repandroient tous, par où l'on parſemeroit la peſte & le venin par toute la Ville.

M. le Chevalier Roſe qui eſt homme expedient, & auſſi induſtrieux qu'intrepide, va ſur le lieu, & viſitant le Rempart il s'aperçoit, que deux anciens Baſtions qui ont autrefois ſoutenu, il y a deux mille ans les attaques des Armées de Jules Cæſar, leſquels ſont attenant à l'Eſplanade où ſont ces cadavres : quoi qu'ils paroiſſent terraſſés ſont pourtant voutés en dedans, ce qu'il découvre du pied d'un de ces

Baſtions à travers l'échancrure que le tems à fait à une pierre, cela luy fait d'abord concevoir, qu'il n'y a qu'à faire ôter quelque pieds de terre qui couvrent la voute de ces Baſtions, enfoncer cette voute, & que les trouvant tout vuides en dedans juſqu'au pied qui eſt à niveau de la Mer, il n'y aura rien de ſi aiſé que d'y jetter tous ces cadavres, qu'on couvrira enſuite avec tout autant de terre & de chaux vive qu'il faudra pour empêcher qu'aucune infection n'en exhale.

Cela ainſi judicieuſement projetté, il revient à l'Hôtel de Ville, & dit à Mr le Commandeur de Langeron & à Mrs les Echevins, qu'il ſe charge d'enlever tous ces cadavres de la Tourette, leur explique ſon projet, ils le trouvent merveilleux; mais il faut pour pouvoir l'executer un tres-grand nombre de Forçats pour que cela ſoit fait par un coup de main dans un

ſeul inſtant ; étant bien évident , que nulle ame vivante & qui reſpire ne ſçauroit tenir plus de quelques minutes à un endroit ſi empeſté, dans le remuëment qui s'y fera de ces cadavres, pour en tirer les membres du Sol, & les jetter dans les Baſtions. Mr le Commandeur de Langeron, qui vient de recevoir des ordres de la Cour, pour pouvoir prendre tout autant de Forçats des Galeres qu'il jugera neceſſaire pour le ſervice de la Ville, promet de luy en faire donner cent pour cette expedition.

Le même jour la mortalité continua toûjours ſans diminution, & toutes les diverſes Foſſes qui ont déja été ouvertes, ſe trouvant remplies, Mr le Commandeur de Langeron accompagné de M. Mouſtier Echevin & de Mr le Chevalier de Soiſſans, va parcourir tous les déhors de la Ville, pour voir quel endroit ſera le plus convenable pour y en faire ouvrir promptement des

nouvelles; & il en fit designer à côté de la porte d'Aix, de dix Toises de long sur quinze de large: en même-temps s'agissant d'avoir au moins cent Paysans pour y travailler, il dépêche tous ses gardes dans le Terroir, avec des ordres aux Capitaines des principaux Quartiers, pour les faire venir de gré ou de force.

Le 15. Septembre il fait une Ordonnance portant commandement à tous les Intendans de la Santé, aux Conseillers de Ville, aux Capitaines des Quartiers & aux Commissaires des Paroisses qui ont deserté de revenir dans 24. heures se rendre à leurs fonctions, à peine de désobeissance.

Il en rend une autre, conjointement avec M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins, qui porte tout ce qui doit être fait, gardé & executé dans le Terroir, où la Peste fait aussi de trés-grands ravages, & a gagné dans tous les Quartiers.

Le 16. pour ôter cet horrible infection qui est dans le Port, par plus de dix mille Chiens morts & pourris, qui surnagent ; il mande venir les Prud'hommes à l'Hôtel de Ville, & leur ordonne de travailler avec des Bateaux à les prendre dans les tirasses de filets, & les traîner si loin hors la chaine, que le courant de l'eau ne puisse plus les y aporter.

Ce jour M. le Chevalier Rose, qui a fait enfoncer le jour précedant les voutes des deux Bastions du Rampart de la Tourette, & trouve qu'ils étoient effectivement concavez jusqu'au pied comme il avoit avancé ; ayant reçû les cent Forçats destinez pour l'expedition des cadavres de cet endroit, fait si bien, qu'après leur avoir fait mettre à chacun un mouchoir mouillé de vinaigre autour de la tête, qui leur bouche le nez, & les avoir disposé d'une maniere à mettre tous la main à l'œuvre dans le moment, il leur fait dans un demie heure

enlever tous ces cadavres qui viennent tous à membres détachés, & jetter dans les cavaux & ventres de ces Bastions, qu'il leur fait tout de suite couvrir avec de la chaux vive & de la terre, jusqu'à rais du sol de l'Esplanade.

Le 17. Mrs les Echevins continuant toûjours avec plus d'ardeur & de zele, d'aller chacun à la tête des Tomberaux, à la levée & charroy des cadavres dans tous les differens Quartiers qui s'en trouvent toûjours plus remplis entassez : M. Estelle aprend que les Fosses qu'on a remplies du côté de la Major, se sont dans la nuit toutes entre-ouvertes & crevassés, il va aussi-tôt pour qu'on les recouvre, prendre les Paysans qui travaillent aux nouvelles du côté de la porte d'Aix ; mais on n'est pas maître des paysans aux aproches des lieux pestiferez, les Soldats des Galeres qui l'accompagnent, ont beau les pousser, ils reculent, il prend luy-

même une pioche & se met à travailler de toute sa force pour tâcher de les animer, ce n'est pas eux que son exemple pique, c'est les Soldats, ils mettent tous à l'instant leurs Armes à terre, lui viennent ôter la pioche des mains, en prennent chacun une de ces rustres & lâches paysans, & recouvrent les Fosses (malgré l'infection) avec une ardeur qui n'est point exprimable; c'est dommage que tous ces Soldats ayent peri, ils ont servi la Ville avec un zele, qui à la verité les fera toûjours regretter.

Ce jour Mr Audimar Echevin fait enlever dans le Quartier S. Jean un entassement de cadavres qu'on avoit fait dans une traverse apellée la Ruë de Ferrat, & qui n'étoient gueres moins pourris que ceux de la Tourrette.

M. le Commandeur de Langeron voulant pourvoir cependant aux besoins du peuple, qui manque de tout, & qui souffre & perit

même par la fuite de presque tous les Chirurgiens, de tous les Apoticaires, de tous les Marchands detaillistes, Regratiers Revendeurs & Revendeuses, Coupeurs & Coupeuses de Viande, dont toutes les Boutiques, Magazins, Etaux & Bancs sont toûjours par tout generalement fermées ; il rend une Ordonnance pour les contraindre à revenir dans 24. heures precisement, à peine de la vie.

Ce même jour Mrs les Medecins de Montpellier qui étoient venus dans le mois d'Août, pour examiner par Ordre de son Altesse Royale l'état & la qualité de la maladie, reviennent accompagnés du Sr Soulliers Maître Chirurgien du Roy qui étoit alors aussi venu avec eux ; ils se trouvoient encore depuis leur départ à une maison de campagne prés d'Aix qu'on leur avoit assignée pour y faire leur quarantaine pour pouvoir repasser à Montpellier ; mais

son Altesse Royale voulant secourir Marseille, voyant qu'une si grande maladie demandoit les plus grands, les plus habiles, & les plus fameux Medecins, avoit eu la bonté de leur envoyer des ordres d'y revenir incessament, & de les faire joindre par Mr Deidier autre fameux Medecin & Professeur de Montpellier, qui arrive ensemble avec eux.

La peste jusques alors a été traitée comme la peste, les malades jugeoient aisement du peril & de l'horreur de leur mal par la maniere avec laquelle les Medecins les visitoient : le Chancelier de l'Université de Montpellier Mr de Chicoyneau, Mr Verny & Mr Deidier, leur donnent au contraire lieu de croire, que c'est de tous les maux le moins dangereux & les plus ordinaires; ils les approchent de sang froid, sans repugnance & sans précaution: ils s'asseoient même sur leurs lits, touchent leurs

bubons & charbons, & restent là avec tranquillité autant de temps qu'il en faut pour se bien informer de l'état où ils sont, des accidens de leur maladie, & pour voir executer par les Chirurgiens les Operations qu'ils ordonnent: ils vont par tout, ils parcourent tous les Quartiers, ils abordent tous les malades, dans les Ruës, sur les Places publiques, dans les maisons, dans les Hôpitaux: on diroit qu'ils sont invulneraires, & des Anges tutelaires envoyés de Dieu pour sauver la vie à un chacun; ils refusent l'argent que les riches leur offrent; & ne reçoivent de personne que mille benedictions qu'on leur donne de tous côtés; leur maniere de proceder, jointe à la reputation de leurs Noms, relevent seules des malades par la confiance qu'elles leur donnent.

Le 18. Septembre, on fait ouvrir sous les Remparts entre la Porte d'Aix, & la Tour Ste Paule une autre Fosse de 10. Toises de

long ſur 5. de large, M. le Commandeur de Langeron a mandé le jour precedent, aux Capitaines du Terroir de faire venir des Payſans; Mr le Chevalier de Soiſſans va dés le point du jour à l'entrée du Fauxbourg les attendre pour les conduire à ce travail qu'ils rebutoient extrêmement, à cauſe de la proximité des autres Foſſes qu'on a déja rempli à cet endroit.

On en ouvre auſſi de nouvelles du côté de l'agrandiſſement pour les cadavres de la Paroiſſe S. Ferriol, Quartier le plus beau & le mieux habité de la Ville, où le Sr Serre auſſi bon Citoyen que fameux & habile Peintre, l'un des Commiſſaires qu'on y a établis, & zelé juſqu'au point de ſacrifier ſa propre vie pour les ſecours de ſa patrie, s'eſt chargé ſeul du penible & perilleux ſoin d'en faire lever & enterrer tous les cadavres, avec quelques Tomberaux que Mrs les Echevins lui ont donné: & une

brigade de Forçats que Mrs des Galeres lui ont fourni, qu'il prend jusques là le soin de nourrir & entretenir, & de loger & tenir à sa garde; un Citoyen à qui la Patrie est si chere, merite certainement bien d'en être cheri.

Le 19. la Ville se trouvant toûjours abandonnée & tout le monde en évasion & en fuite, par où l'on y est dans la cruelle extremité de ne trouver qui que ce soit pour pouvoir faire transporter dans les Magazins de la Communauté, les Bleds qu'on fait venir par bateaux de la Barriere de l'Estaque; M. le Commandeur de Langeron fait donner pour faire ce charroy, treize couples de Forçats, & 2. autres couples pour aprêter à manger à ceux-cy, ne se trouvant pas seulement des gens en état à pouvoir être chargés de ce soin.

Le tems des vendanges s'aprochant, l'on considere que les vapeurs du vin nouveau, dans une

Ville où on en recueille une quantité si prodigieuse, pourroient beaucoup servir à y des-infecter les maisons, & l'on se rappelle que ce fut en effet par-là que cessa la derniere peste qui affligea Marseille: sur quoi Ordonnance de M. le Commandeur de Langeron, de M. le Marquis de Pilles & de Mrs les Echevins portans que les Vendanges seront faites comme à l'ordinaire.

Ce jour, nouveau secours de trois autres Medecins de la Faculté de Montpellier, qui viennent de Paris en poste par Ordre de son Altesse Royale: (Mr Mailhés Professeur de l'Université de Cahors, Mr Boyer de Paradis de Marseille, & Mr de Læbadie, accompagnés de deux Maîtres Chirurgiens de Paris;) ils sont munis des excellentes instructions qu'ils ont reçûës de l'illustre Mr Chirac premier Medecin de Son Altesse Royale, & Sur-Intendant du Jardin Royal des Plantes, qui n'a rien négligé pour le sa-

lut de cette Ville infortunée, des Medecins ſi bien choiſis & ſi bien inſtruits, ne peuvent pas manquer de bien faire; la ſuite le fait bientôt voir.

Le 20. Septembre, on ne trouve dans la Ville aucuns remedes composés, ni aucune drogue pour en faire, par la fuite & deſertion de tous les Maîtres Apoticaires, & de tous les Marchands Droguiſtes & Epiciers: les malades meurent ſans pouvoir uſer la liberté de teſter, par la fuite de tous les Notaires Royaux; les femmes groſſent viennent à accoucher ſans aucun ſecours, par celle de toutes les ſages femmes accoucheuſes; Ordonnance de M. le Commandeur de Langeron, de Mr le Marquis de Pilles, & de Mrs les Echevins renduës à ma requiſition, tant contre les uns que contre les autres, pour les obliger tous de revenir dans 24. heures, à peine de la vie: (les ſeuls Notaires Royaux y obéiſſent à l'inſtant)

Le terme ordinaire des Baux à loyer des maiſons commence & finit à la S. Michel, & toutes les maiſons ſe trouvant preſque infectées, il ſeroit dangereux de laiſſer faire ces changemens, & le tranſport des meubles la plupart peſtiferez : autre Ordonnance pour le défendre, juſqu'à ce qu'autrement il en ſoit dit & ordonné.

Le 21. accroiſſemens de ſoins & de peines pour Mrs les Echevins, les Commis qui ont depuis longtems la direction & la regie du Bureau de l'abondance des grains, & des boucheries meurent de la peſte, ils ſe trouvent par là contraints de vaquer eux-mêmes à tous ces détails tandis qu'ils en ont d'ailleurs une infinité d'autres; Mr le Commandeur de Langeron, pour les faciliter à ſurvenir à tout, les porte à ſe repartir entre eux le travail, M. Eſtelle eſt chargé de l'expedition de toutes les affaires courantes de l'Hôtel de Ville, des cor-

reſpondances, des Ordres & de la Police; Mr Audimar du ſoin des Boucheries, Mr Mouſtier de tout ce qui concerne la levée & l'enſeveliſſement des cadavres, les Foſſes & Cimetieres, le nettoyement des Ruës, les Tomberaux, les Forçats & leur ſubſiſtance; & Mr Dieudé de tout ce qui regarde le bled, la farine, le bois à brûler & les Boulangers.

Le 22. il faut faire de nouvelles foſſes, M. le Commandeur de Langeron envoye ſes Gardes dans le Terroir pour faire venir 150. foſſoyeurs pour y travailler, & le lendemain 23. on en ouvre une de 22. Toiſes de long ſur 8. de large, & de 14. pieds de profondeur, dans le Jardin des Obſervantins prés les Remparts.

Le 24. Septembre, dans le temps que la miſere & la calamité ſont à leur derniere periode, que tout gemit, que tout ſoupire, que tout ſe meurt, tant à la campagne qu'à

la Ville, que ceux que la fureur du mal épargne, tombent dans la faim & dans le deſeſpoir, plus cruels & plus redoutables que la peſte même, que les ſources de charité qui ont coulé juſques alors ſe trouvent tout-à-fait taries ; que le Ciel ſemble devenu d'Airain, & la Terre de Fer, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, & qu'on n'eſpere plus abſolument que de mourir : voilà une main ſecourable qui vient s'étendre du plus loin ſur cette Ville infortunée.

Le 25. les tas des hardes & de meubles peſtiferés dont toutes les Ruës ſont remplies empêchant encore plus la liberté du paſſage, que les cadavres & les malades qui y ſont giſſans ; M. le Commandeur de Langeron fait donner 25. Forçats pour travailler à les enlever avec des Tomberaux qu'on y deſtine : il en fait donner 20. autres pour fendre le bois à brûler qu'on fournit aux boulangers ne ſe trouvant ni bu-

cherons, ni autre perſonne pour le faire.

L'obſtination des Apoticaires & des Droguiſtes & Epiciers à ne pas vouloir revenir dans la Ville & la neceſſité qu'il y a de les y contraindre, pour avoir des Remedes & des Drogues pour en compoſer, l'oblige d'envoyer des Gardes dans le Terroir pour y ſaiſir les principaux.

Le 26. Septembre cet Hôpital que l'on conſtruit avec des charpentes dans les Allées du Grand Jeu de Mail, & que tant de pauvres peſtiferez qui ſont étendus dans les Ruës & ſur toutes les places publiques, reclament depuis tant de jours, ſe trouve au point d'être entierement achevé aprés des peines infinies, lorſqu'un vent du Nord le plus furieux qui ſoit jamais, ſouffle ſi terriblement, qu'il briſe & renverſe preſque toutes les Charpentes, & emporte toutes les Tentes qui les couvrent. Pour reparer promp-

tement tout ce fatal dommage, M. le Commandeur de Langeron va ſur le lieu envoye chercher des gens d'expedition des Galeres, des Comittes, & de bons Turcs; Mrs les Echevins courent par tout pour chercher du Bois & de la Cotonine, tout eſt en action & en mouvement; Mr le Chevalier de Soiſſans reſte ſur le lieu pour animer le travail & pour donner les ordres avec les Srs Marin & Beauſſier, Commiſſaires nommez à la Direction generale de cet Hôpital, qui ſe ſont ſacrifiez pour le faire conſtruire, & qui ont été preſque en tout ce qui s'eſt trouvé de plus penible à faire, des principaux aides de Mrs les Echevins depuis que la crainte de la Contagion les a fait abandonner de tout le monde.

Le 27. on conſidere que quelque grand & vaſte que ſoit cet Hôpital, il ne pourra pourtant jamais ſuffire pour cette multitude de malades qui ſont couchez de tous côtez &

qui augmente toujours de plus en plus par la continuation de la maladie, qu'il faut panser sans perdre tems, de pouvoir en avoir un autre; & aprés avoir bien jetté les yeux de toute part, on delibere de se servir de l'Hôpital general de la Charité, qui se trouve tout prêt, & où il y a actuellement prés de 800. Lits en état, avec toutes les ustenciles qui sont necessaires.

La difficulté n'est seulement que d'aviser, où pouvoir mettre tous les pauvres qui y sont enfermés; rien ne paroît plus convenable que l'Hôtel Dieu, où il y a de la place à suffisance : mais il y a eu des Pestiferez, & il y en a actuellement plus de 50. il faut auparavant le des-infecter, & en tirer tous ces malades : on les porte dans une Chapelle de Penitens qui est tout prés, & M. Estelle va ensuite en faire la des-infection avec tout le soin qu'elle demande.

Du 28 jusqu'au 3. d'Octobre,

ce n'eſt par tout qu'action, que mouvement, que travail nuit & jour. Au jeu de Mail on y travaille à force à reparer le dommage du vent & à munir un tel Hôpital de ce détail infini des choſes qui y ſont neceſſaires, à diſpoſer les logemens des Medecins, des Apoticaires, des Chirurgiens, des Officiers & des Servans dans le Couvent des Auguſtins Reformez qui eſt attenant, & dans les Baſtides des environs, & à y ouvrir tout auprés des grandes & profondes Foſſes; à la Charité, celles qu'on a déja ouvertes dans le Jardin des Obſervantins, ſe trouvent juſtement derriere, mais il y faut encore plus de travail qu'à l'autre, pour le diſpoſer & le munir de tout; à l'Hôtel-Dieu pour la des-infection: pour la ſortie des malades & pour le placement de tous les pauvres de la Charité qu'on y fait entrer, ce ſont des peines qui ſont inexprimables: M. le Commandeur de Lan-

geron eſt obligé d'être à cheval du matin au ſoir pour courir d'un endroit à l'autre, Mrs les Echevins d'agir ſans relâche, & de ſe d'érober juſques les heures de leurs propres repas pour ne perdre pas un moment de tems : tout donne une peine infinie à avoir, juſqu'à la paille pour remplir les Paillaſſes, que perſonne ne veut venir aporter du Terroir, ſans y être contraint par la force ; il faut chercher des Officiers & des Servans pour tous ces Hôpitaux, il faut ſur tout un grand nombre de Chirurgiens, tant Maîtres que Garçons ; on ne peut en attirer dedehors que par l'excés de la récompenſe ; on envoye pour cela des Affiches de tous côtez, par leſquelles on promet à tous les Chirurgiens qui voudront venir, ſavoir aux Maîtres des Villes principales 2000. livres par mois, aux Privilegiés des mêmes Villes, & aux Maîtres des petits Lieux 1000. livres par mois, & aux Garçons 300.

livres par mois & la Maîtrise dans Marseille, outre le Logement & l'entretien pendant tout le tems qu'ils serviront.

Le 3. Octobre, une partie des Troupes que M. le Commandeur de Langeron attendoit pour le service de la Ville, & pour executer ses ordres, arrivent : il reçoit trois Compagnies du Regiment de Flandres, qu'il fait camper à la Chartreuse hors les Murs.

Le 4. les deux nouveaux Hôpitaux de peste du Jeu de Mail & de la Charité sont enfin en état de recevoir les malades : & aussi-tôt ils s'y trainent en affluence de tous les côtés ; un nombre de Forçats sont destinez pour aller prendre ceux qui ne peuvent pas s'y conduire, & qui sont couchés & gissants, tant sur les places publiques, & dans les ruës, que dans les maisons.

Le 5. tous les Medecins, tant étrangers que de l'Agrégation de la Ville, sont convoqués à l'Hôtel

de Ville en presence de Mr le Commandeur de Langeron, de Mr le Marquis de Pilles & de Mrs les Echevins, & Mrs de Chicoyneau & Verny, comme leurs Chefs, & ceux d'ailleurs à qui on a donné l'inspection generale, font le département des endroits où chacun servira, & des Chirurgiens qui y travailleront sous eux. Si tous les Etrangers se sont fort signalez par leur habilité & par leur zele, ceux de la Ville ne l'ont pas certainement moins fait, tant par un endroit que par l'autre; ils ont servi avec un zele si peu menagé que trois y ont perdu la vie, Mrs Peissonel, Montagnier & Audon; & un quatrieme qui est le Sr Bertrand, n'a pas été fort loin des portes du Tombeau.

Le 6. trois des Capitaines de Ville se trouvans morts, Mrs les Echevins, nomment à leurs Charges le Sr Desperier Ecuyer, & les Srs Bonnaneau & Icard, qui de-

puis le commencement de la contagion se sont livrés volontairement à tout ce qu'il y a eu de plus fatigant & de plus perilleux à faire pour le service de la Ville.

Le 7. la peste étant plus enflammée dans le Terroir qu'elle n'est dans la Ville, & étant important d'empêcher les malades d'y venir : M. le Commandeur de Langeron fait mettre à chaque porte un corps de Garde de soldats des Troupes du Roy, sous le commandement des Capitaines & Officiers de Ville, & fait une Ordonnance, qui leur prescrit la consigne des portes.

Le 8. comme depuis que les deux nouveaux Hôpitaux sont ouverts les malades ne sont plus couchez dans les places ni dans les Ruës, & que tous les cadavres en soient ôtez journellement par le grand nombre de Tomberaux qui roulent incessament sur le pavé ; on se met en état de faire travailler à les nettoyer dans tous les Quartiers,

tant pour en rendre le paſſage libre, que pour en ôter l'horrible infection qui y eſt par la prodigieuſe quantité d'ordures & du fumier dont elles ſont toutes remplies. On fait poſter à cet effet des grands Bateaux à boüe qui ſervent au curage du port, tout le long du Quay à chaque paliſſade, & tandis que Mrs les Echevins vont chacun dans un quartier avec une brigade de Forçats, faire brûler tous les tas de hardes & de meubles peſtiferez qui ont été jettez par les Fenêtres, d'autres Brigades de Forçats vont avec des Tomberaux enlever les ordures & le fumier qu'ils tranſportent dans ces Bateaux, qui vont enſuite les jetter le plus loin qu'il ſe peut hors l'entrée du Port; travail ſi long & ſi conſiderable, que quelque effort qu'on faſſe, il faut tout au moins un mois pour pouvoir l'achever.

Le 9. Octobre, Mrs les Echevins reçoivent une nouvelle qui les rem-

plit de joye & de consolation ; ils voyent par une Lettre que Mrs les Consuls d'Avignon ont la bonté de leur écrire, que le Pere commun des Fideles Catholiques Romains, touché d'apprendre le malheur d'une Ville, qui a été la premiere des Gaules à recevoir la Foy Catholique par saint Lazare son premier Evêque : qui en a conservé dans tous les temps la pureté, sans qu'aucune Heresie ait jamais pû s'y introduire, & qui a toujours eu pour le Saint Siege un attachement tres-particulier, & un respect & une veneration aussi profonde qu'inviolable, ne se contente pas d'ordonner dans toutes les Eglises de Rome des Prieres publiques & des Processions, où Sa Sainteté assiste elle-même à pied, pour demander au Souverain Pere de misericorde d'appaiser sa colere sur Marseille, & de détourner le fleau terrible qui la désole ; mais que voulant encore soulager la misere de tant de Pau-

vres qu'il y a, & leur donner le pain qui leur manque ; Sa Sainteté a fait acheter dans la Marche d'Ancone deux mille Roubies de bled, faiſant environ trois mille cinq cens Charges, quils recevront inceſſamment par les Bâtimens qui les chargeront à Civitta-Vechia pour les diſtribuer aux Pauvres, ſuivant la deſtination que M. l'Evêque en fera.

Le 10. les Chanoines-Curez de l'Egliſe Collegiale S. Martin perſiſtant à ne pas venir à leurs fonctions nonobſtant toutes les diverſes monitions à eux faites ; M. l'Evêque rend Sentence, & faiſant droit aux fins de la Requête de Mrs les Echevins du 4. Septembre dernier, déclare leurs Benefices vacans, & qu'il ſera pourvû d'autres ſujets capables à leurs Benefices ; ce qu'il fait en conſequence.

Le 11. il y a dans les Hôpitaux pluſieurs malades qui ont le bonheur d'échaper de la Peſte ; il faut un lieu pour y faire paſſer ces convaleſcens, & où ils reſtent pendant

40. jours, après leurs bubons & Charbons entierement gueris & cicatricés, on délibere ne se servir pour cela des grandes Infirmeries : il faut les disposer & les munir de toutes les choses necessaires ; M. le Commandeur de Langeron s'y porte accompagné de M. Estelle, & tous les ordres sont donnés pour le faire incessamment.

Le 12. il arrive de nouvelles Troupes pour le service de la Ville ; M. le Commandeur de Langeron reçoit trois Compagnies du Regiment de Brie, qu'il fait camper à la Chartreuse, avec les trois autres qui y sont déja.

Le 13. 14. & 15. tandis qu'on travaille à disposer les Infirmeries pour y envoyer les convalescens, il mande des ordres dans le Terroir, pour contraindre à venir, ceux des Intendans de la Santé qui se sont absentés, & divers autres Officiers Municipaux, dont le service est dans la Ville d'une necessité tout-à-fait absoluë.

Le 16. il établit un Corps de Garde de 30. Soldats à côté de l'Hôtel de Ville, pour escorter Mrs les Echevins, & executer les ordres.

Le 17. on délibere d'envoyer dans les infirmeries, non pas seulement les Convalescens de divers Hôpitaux, mais encore tous ceux qui sont dans la Ville; qui avec leurs Bubons tous ouverts & fluants, vaquent de tous côtés, & communiquent le mal à tous ceux generalement qui sans sçavoir leur état, ont le malheur de les toucher ou de les approcher.

Le 18. les difficultés que l'on trouve à pouvoir entierement disposer les Infirmeries, ou pour fermer les côtés des Hales qui sont ouverts, il faut une quantité de bois, de Planches & de Toiles Cotonines que l'on ne trouve pas, obligent de chercher un autre endroit, qui se trouve tout disposé par luy-même; tel paroit le Col-

lege de la Maison des Peres de l'Oratoire dont les Classes sont suffisantes pour contenir un tres grand nombre de personnes, & où le logement des Officiers, Chirurgiens, & servants, est tout prêt dans le reste de la Maison, qui se trouve entierement vuide par la fuite de ces Prêtres.

Le 16. Mr le grand Prieur Claustral de l'Abbaye S. Victor & deux Religieux députés de son Chapitre, viennent à l'Hôtel de Ville pour se justifier sur le refus qu'ils ont fait de venir avec les Chasses & Reliques de leur Eglise jusqu'à la place de la Loge : la continuation de la Contagion, malgré tous les efforts qu'on ait déja fait pour tâcher de l'éteindre, ne laissant d'esperance que la misericorde du Seigneur par l'intercession des Saints; Mrs les Echevins s'étoient proposés de prier M. l'Evêque de faire sortir toutes les Chasses des Saints, & toutes les Reliques de l'Eglise

Major, & de les accompagner jusqu'à la place de la Loge, où ils feroient dresser un grand Reposoir pour les y exposer, & de prier pareillement Mrs de l'Abbaye S. Victor, de faire sortir dans le même tems toutes celles de leurs Eglises, & de les accompagner au même endroit, où étant jointes & exposées toutes ensemble sur le même Autel, M. l'Evêque celebreroit la Messe, & on diroit toutes les Prieres & Oraisons qui ont été prescrites sur la peste. M. l'Evêque l'avoit aussi-tôt accordé, avec toute la joye & la satisfaction que peut inspirer la pieté qui l'anime: M. le Commandeur de Langeron avoit donné de tres-bons Ordres pour empêcher qu'à cette Sainte Action il n'y eût aucune foule, ny même aucune communication, il ne restoit plus que de disposer Mrs de l'Abbaye S. Victor; Mr Estelle fut les en prier, ils l'accorderent, mais à des conditions si impraticables,

qu'ils vouloient, ou que l'on dresſât deux Autels, ou que ce ne fût pas M. l'Evêque qui celebrât la Meſſe, de peur que leur exemption n'en reçût quelque atteinte : & leur Grand Prieur Clauſtral & deux Religieux de l'Abbaye, viennent ce jour à l'Hôtel de Ville, pour temoigner qu'on ne doit pas prendre leurs raiſons pour des pretextes de refus.

Le 20. aucune cloche dans la Ville ne ſonnant plus depuis la contagion, non pas même celle de la retraite ; M. le Commandeur de Langeron ordonne de la ſonner tout comme auparavant.

Le 21. il ordonne aux Officiers de Ville de faire exactement les patroüilles dans tous les Quartiers avec le nombre de ſoldats qu'il y deſtine.

Le 22. & 23. les priſons ſe trouvant remplies de malfaiteurs & les effets d'une infinité de maiſons étant expoſés au pillage, par la

mort de toutes les perſonnes qui les habitoient ; il envoye des ordres dans le terroir pour obliger les Commiſſaires de Police de revenir, pour faire les procedures neceſſaires, inſtruire le procez à ceux-là, & pourvoir à la ſureté des effets des autres.

Le 24. il rend avec Mr le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins une Ordonnance à ma requiſition, qui enjoint à tous ceux qui ſe ſont ſaiſis des clefs des maiſons, ou des effets des perſonnes decedées, ou qui les ont reçûs en dépôt, en quoi qu'ils puiſſent conſiſter, de venir dans 24. heures en l'Hôtel de Ville, en faire leur declaration pardevant les Commiſſaires de Police, pour être pourvû à l'aſſurance du tout.

Le 25. autre Ordonnance pour la ſeureté & la ſanté publique, portant que pour empêcher les vols qui ſe font pendant la nuit, & qu'on n'augmente la contagion,

en tranſportant d'un endroit à l'autre des hardes peſtiferées ceux qui aprés la retraite ſonnée ſeront ſurpris volant les maiſons, ou tranſportant des hardes ou des meubles, ſeront punis de mort; & que ceux qui ſeront trouvés avec des armes prohibées ſeront condamnés aux Galeres.

Le 26. la peſte ſemble n'avoir diminué que pour faire augmenter la miſere & la diſette: ce mal qui a engagé les lieux voiſins, & la Capitale même de la Province fait que ni grains ni denrées n'en viennent preſque plus aux marchez des barrieres, on les a même tous changez & reculez ſi loin, qu'ils ſe trouvent hors de portée, & l'on eſt à Marſeille dans des plus grandes extremités, qu'on n'a jamais été. M. le Commandeur de Langeron & Mrs les Echevins voyent la neceſſité qu'il y a, pour éviter bien-tôt une entiere famine, d'envoyer des bâtimens de tous côtés,

pour aporter du bled & autres choses necessaires à la vie ; mais n'ayant point d'argent ni de moyens pour en avoir, cela les fait determiner, de faire des dépêches à la Cour, pour en implorer le secours.

Le 27. les Hôpitaux du Jeu de mail, de la Charité & de la Rive Neuve, étant par la diminution du mal, plus que suffisants pour contenir tous les malades ; & celui des convalescents restant tout-à-fait inutile, on delibere de s'en servir pour y enfermer tous les convalescents, & de ne pas employer à cet usage le College de l'Oratoire, comme on l'avoit precedemment resolu.

Le 28. & 29. on travaille à le disposer & le garnir de nouveaux Lits, aprés en avoir fait transporter à celuy du Jeu de mail, tous les malades qui s'y trouvent.

Le 30. l'affluence des Chirurgiens, tant maîtres que garçons qui viennent de tous côtés, exci-

tez par les affiches du 30. Septembre, qu'on avoit envoyé mettre par-tout, & par les grandes retributions qu'on y promettoit à ceux qui voudroient bien venir servir, oblige d'en envoyer mettre de contraires, pour faire sçavoir que le mal ayant heureusement beaucoup diminué, on en a pas besoin davantage.

Le dernier Octobre pour avoir les Convalescents qu'on veut enfermer, qui avec leurs bubons encore ouverts & fluants, vaguent les ruës & infectent tout le monde par leur approche; Mr le Chevalier de Soissans s'avise d'un expedient tout-à-fait aisé: ce ne sont là que gens necessiteux qui mandient & qui ne peuvent pas manquer d'aller où l'on donne journellement l'aumône à tous venants, il fait cacher des Soldats aux environs de l'Hôtel où M. l'Evêque a pris retraite, il s'y ramasse dans moins de demi heure plus de 500. de ces

Mandiants, & lorſqu'il voit qu'il y en a de reſte, il les fait envelo-per par les Soldats qui ſortent & les fait conduire dans l'Hôpital des Convaleſcents, où les Chirurgiens les viſitent, & retiennent tous ceux qui ſont dans un état à devoir reſter enfermés.

Le premier Novembre, Fête de tous les Saints, M. l'Evêque ſort de ſon Palais en Proceſſion, accompagné des Chanoines de l'Egliſe des Acoules, de ceux qu'il a nouvellement pourvûs à celle de Saint Martin, & du Curé & Prêtres de la Parroiſſe Saint Ferriol, & voulant paroître comme le Bouc Emiſſaire, chargé des Pechés de tout le Peuple, & comme s'il étoit la Victime deſtinée à leur expiation, il marche la corde au col, la Croix entre les bras & les pieds nuds, va ainſi juſqu'au bout du Cours du côté de la Porte d'Aix, où il celebre la Meſſe en public, à un Autel qu'il a fait dreſſer; &

aprés une tres belle Exortation qu'il fait au public, pour le porter à la penitence, afin de flêchir la colere de Dieu, & d'obtenir la delivrance de cette cruelle peste; il fait un Acte de consecration de la Ville au Sacré Cœur de Jesus, à l'honneur de qui il a déja établi à cette intention une Fête chomable toutes les années par son dernier Mandement dont il fait faire la lecture: les larmes qu'on voit couler de ses yeux pendant cette Sainte Ceremonie, jointe à l'onction de ses paroles, excitent la componction dans les Cœurs qui sont les moins sensibles, & chacun penetré d'une vive douleur, reclame la misericorde du Seigneur. S. Charles fit autrefois la même chose dans Milan, à pareil jour de la Toussains, lorsque cette Ville eut le malheur d'être affligée de la contagion, & il ne manque à l'imitateur du zele, de la pieté, de la charité, & de toutes les Vertus d'un

ſi grand Saint, que la pourpre Romaine qu'il merite, & que tout un peuple qu'il comble de biens ſpirituels & temporels, ſouhaite du plus profond du cœur.

Le 2. Novembre juſqu'au 5. M. le Commandeur de Langeron travaille avec Mrs les Echevins, à faire de nouveaux départemens de tous les Quartiers de la Ville; & ils établiſſent preſqu'à chaque Iſle de Maiſons un Commiſſaire pour veiller à l'execution de divers Ordres qui ſont donnés, & empêcher tout ce qui peut contribuer à la continuation de la peſte, ou en produire dans la ſuite une rechute.

Le 5. pour reprimer le prix exceſſif de tous les Vivres & Denrées, qu'on augmente abuſivement de jour en jour en ſe prévalant du malheur de la diſette, ils convoquent dans l'Hôtel de Ville une aſſemblée de Negociants & Marchands, pour faire un Taux gene-

ral : ils continuënt le lendemain d'y travailler & le 8. ce Taux étant fait ; ils rendent Ordonnance portant défenſes à tous Marchands Detailliſtes, Regratiers, Revendeurs, Revendeuſes, & autres, de vendre à plus haut prix que celuy porté par ce Taux, à peine de Carcan, de reſtitution du prix & de confiſcation des choſes venduës.

Le 6. juſqu'au 13. M. le Commandeur de Langeron travaille à donner des ordres de tous côtés, pour regler & ſecourir tous les Quartiers du Terroir, où la peſte continuë de faire ravage ; & le 14. il rend une Ordonnance avec M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins qui preſcrit de ſi exactes & ſi judicieuſes precautions pour l'entrée des portes, que le commerce indiſpenſable de la Ville avec le Terroir eſt entretenu, ſans que le mal qui y eſt, puiſſe en aucune maniere être porté dans la Ville, & empirer celuy qui continuë d'y être encore.

Le 15. les Boulangers étant à la veille de ne pouvoir plus travailler faute de bois à bruler, on dépêche des Batimens du côté de Toulon pour en aller chercher.

Le 16. M. l'Evêque prend la sainte resolution de faire un Exorcisme contre la peste, qu'il voit continuer avec douleur, à cet effet ayant convoqué tous les debris de son Clergé dans l'Eglise des Acoules; il commence par faire lire toutes les Prieres que sa Sainteté luy a envoyées, & qu'elle fait reciter journellement dans toutes les Eglises de Rome, pour qu'il plaise à Dieu de delivrer Marseille de ce fleau; & aprés une tres-belle & tres-touchante exhortation, il monte le S. Sacrement sur la Terrasse qui est sur la voute de cette Eglise, d'où l'on voit à découvert toute la Ville & le Terroir, y donne la Benediction, & fait l'exorcisme contre la peste, avec toutes les Prieres & les ceremonies que l'Eglise luy a prescrit.

Le 17. Novembre M. le Commandeur de Langeron reçoit réponſe de la Cour, des dépêches qu'il y avoit faites : M. le Blanc & M. le Pelletier des Forts luy mandent que Son Alteſſe Royale, étant extrêmement touchée du malheur de Marſeille, a donné ordre à la Compagnie des Indes de luy faire remettre 25. mille Piaſtres & 1900. Marcs d'argent, dont elle veut bien aider cette Ville, en attendant de pouvoir luy procurer d'autres ſecours ; M. le Marquis de la Vrilliere mande la même choſe à Mrs les Echevins, & que ſon Alteſſe Royale fera tout ce qui dépendra d'elle, pour leur ſoulagement. Il n'eſt point d'attention que cet Auguſte Prince n'aye eû pour cette infortunée Ville, depuis que ſon malheur luy a été connu. Elle n'a ceſſé de donner des Ordres de tous côtez, pour luy procurer tous les ſecours neceſſaires, tant pour remedier au mal, que pour pour-

voir à la misere & à la disette : tous ses Ministres ont secondé avec tant d'ardeur & tant d'aplication ses intentions, qu'il semble qu'ils n'ayent été occupé d'autre soin, que d'accelerer ces secours, & de les rendre plus efficaces Quelle sensibilité n'en garderont-ils pas toûjours dans le cœur, des sujets aussi soûmis & aussi fidelles, la reconnoissance de leur conservation & de leur salut, jointe à l'ardeur & au zele qui les a toûjours distinguez dans la soûmission & l'obéïssance qui est dûë à sa Majesté, ne les fera plus brûler que du desir d'immoler leurs biens & leur vie, pour l'honneur & la gloire de son service.

Jamais disette n'a été (pour ainsi dire) plus abondante, & jamais misere plus puissamment secouruë, ensorte qu'ayant toûjours été ou à la veille ou dans la crainte de manquer de tout par l'interdiction de la communication & du commerce, on

n'a preſque jamais manqué de rien, par les ſecours continuels & ſucceſſifs venus de tous côtés, par les Ordres de ſon Alteſſe Royale, & les ſoins particuliers que M. des Forts & M. le Blanc ſe ſont donné à les faire executer ; de Grains & Denrées, & ſur tout de Bœufs & de Moutons ſont venus en telle quantité, nonobſtant toutes les difficultés d'en avoir, qu'il y en a depuis long-temps une eſpece d'abondance; de la monoye d'Aix, M. le Premier Preſident a fait toucher diverſes fois des ſommes tres conſiderables d'Argent ; il a fait venir de par tout, toutes les choſes neceſſaires : il a juſques-là fait couper des forêts preſque entieres, pour qu'on n'y manquât pas de bois à brûler ; & ne ſe contentant pas de procurer par tout des credits importants, il a eu encore la bonté de pourvoir à l'acquitement d'une bonne partie ; du Languedoc, M. de Bernage Intendant s'eſt donné des ſoins infinis,

infinis, pour faire paſſer tous les ſecours que peut fournir la fertilité de cette Province.

Pluſieurs notables Citoyens ont fait des fournitures trés-conſiderables ; les Srs Conſtans & Remuſat ſeuls, ont fourni leur credit & leur argent pour vingt mille Charges de Bled ; les Srs Martins, Grimaud & Beolan, ont pris volontairement pour les Boucheries, des ſoins qui ſont inexprimables, & ils y ont procuré des avantages infinis, pluſieurs autres ont donné des Piaſtres, pour envoyer chercher du bled dans le Levant, il y a même des Magiſtrats des Cours Souveraines de la Province, qui dés le commencement de la Contagion, pouſſés par la génerosité de leur cœur, & par la grandeur de leur ame, offrirent & envoyerent même tous les Bleds qu'ils venoient de recueillir de leurs Terres ; tels ſont Mrs de Lubieres & de Ricard, Conſeillers au Parlement, & M.

de Rauville President à la Cour des Comptes, Aydes & Finances ; on ne pouvoit pas perir avec tant de divers Secours : Mais c'est un gouffre que Marseille & son Terroir : il faut pour le remplir suffisament toute cette prodigieuse abondance, que la seule liberté, & le concours du commerce des Nations peut y apporter.

Le 18. le Sr Taxil Agent de la Compagnie des Indes à Marseille, remet à Mrs les Echevins les 1600 Marcs de matieres d'Argent, & 20. mille 49. Marcs de Piastres qu'ils font à l'instant encaisser, pour les envoyer convertir en nouvelles Especes ; à la monoye de Montpellier.

Le 19. la maladie, qui avoit extrêmement baissé, ayant un peu augmenté, & y ayant sujet de croire que la communication qui s'est faite dans quelques Eglises qu'on a ouvertes, y a donné lieu, on prie M. l'Evêque de vouloir

bien les faire refermer.

Le 20. 21. & 22, on travaille à preparer des bâtimens pour aller charger du bled dans le Levant, afin de n'en être pas tout-à-fait dépourvû cet Hyver, & qu'aprés la peste & la disette on ne se trouve pas dans une entiere Famine.

Le 23. on apprend qu'un des Bâtimens sur lesquels les Ministres de Sa Sainteté ont fait charger à Civita-Vechia le bled destiné pour les Pauvres de Marseille a malheureusement fait naufrage à l'Isle de Porcherolles, & que de mille Charges qu'il portoit, on n'a pas pû en sauver trois cens.

Le 24. & 25. la Contagion continuant toûjours dans le Terroir, & les personnes qui s'y trouvent, sur tout celles qui en sont atteintes ou qui soupçonnent de l'être usant de toute sorte d'adresse & d'artifice, pour pratiquer d'entrer dans la Ville, où le mal a presque entierement calmé, M. le Commandeur

de Langeron travaille à établir de si exactes & de si bonnes précautions, qu'aucune fraude ne puisse y être faite.

Le 26. il fait une Ordonnance, qui sert de consigne des Portes, & qui regle les divers Certificats qu'il faut raporter pour obtenir la permission d'entrer & les cas où il faut être, pour que les Curez, Capitaines & Commissaires puissent les expedier.

Le 27. en la mandant publier dans le Terroir il envoye à tous les Curez, Capitaines & Commissaires des Quartiers une Lettre Circulaire, pour leur servir d'avis & d'instruction.

Le 28. deux autres Bâtimens, sur lesquels le reste du Bled de l'Aumône de Sa Sainteté se trouve chargé, arrivent à Toulon; Mr l'Evêque vient à l'Hôtel de Ville concerter avec M. le Commandeur de Langeron & Mrs les Echevins les moyens de le faire conduire en cette Ville, où ce

bâtimens ne veulent point venir à cause de la Contagion.

Le 29. les difficultez que font les Bâtimens du Languedoc de venir chargés des Denrées au Port du *Frioul* en l'Isle de *Roteneau* , une des Isles de Marseille , où l'on a transferé la barriere de la Mer qui étoit à *Lestaque* , sur ce qu'aprés qu'ils ont déchargé leur cargaison à cette Isle ils n'y trouvent point du Lest , sans lequel ils ne peuvent point naviger à vuide & repasser à leur pays , obligent M. le Commandeur de Langeron & Mrs les Echevins, de mander venir les Prud-hommes des Pêcheurs à l'Hôtel de Ville , & de leur donner ordre qu'aucun Bateau ne puisse aller à la pêche , qu'il n'aye auparavant porté une charge du Lest sur cette Isle de *Roteneau.*

Le dernier Novembre Mr le Chevalier Rose se charge de tenir la main à l'execution de cet Ordre , & il fait si bien qu'il y a aussi-tôt

ſur cette Iſle toute la quantité de Leſt neceſſaire, pour tous les bâtimens qui pourront y venir.

Le premier Decembre l'Hôpital de la Rive-Neuve, regi & dirigé par M. le Chevalier Roſe, ſe trouvant inutile & ſurabondant, on fait paſſer à celui de la Charité, le peu de malades qui s'y trouvent, & on le ferme entierement ; Mr Boyer du Paradis, l'un des Medecins venus de Paris, par ordre de ſon Alteſſe Royale, y a ſervi avec toute l'ardeur & le zele que l'amour de la patrie pût inſpirer.

Le 2. juſqu'au 5. on s'aſſemble pour prendre tous les arrangements & toutes les meſures neceſſaires pour pouvoir parvenir à purger & des-infecter generalement toutes les Maiſons de la Ville, où la contagion a été ; ouvrage conſtament de longue haleine & d'un détail preſque infini, & qui va être auſſi penible, qu'il eſt délicat & important.

Le 6. les grandes Infirmeries ſe

trouvant purgées depuis long tems, M. Michel Medecin de l'Agregation de Marſeille, qui y étoit enfermé depuis le commencement de la contagion, en ſort avec le reſte des Chirurgiens qu'il avoit avec lui ; il y a ſervi avec un zele, une fermeté & un ſuccez qui l'a fait admirer de tout le monde.

Le 7. Mrs les Intendans de la Santé s'aſſemblent à l'Hôtel de Ville, en preſence de M. le Commandeur de Langeron & de Mrs les Echevins, pour déliberer ſur la purge de tous les Bâtimens qui ſont dans le port, qui avoient chargé leurs marchandiſes avant que la peſte y fût encore, ces Intendans (dont les abſents ſont revenus depuis longtemps) font ſi bien leur ſervice, que quoi qu'ils ne ſoient tenus de ſervir que par tout, ils ſervent pourtant tous emſemble generalement, ſans preſqu'aucun s'en exempte.

Les Directeurs de l'Hôpital Ge-

neral de la Charité, & ceux de l'Hôtel-Dieu, font aussi leur service avec la même ardeur ; ces derniers ont porté la leur, jusqu'à s'être chargés de la direction de l'Hôpital de peste de la Charité, dont la seule aproche repugne & fait fremir ; il y en a entr'eux dont le zele est même si extraordinaire qu'on a vû au commencement de la contagion, lorsque tout le monde fuyoit, le Sr Bruno Grainier quitter sa maison, & aller faire son habitation dans l'Hôtel Dieu, pour se voüer entierement au service des pauvres, & tâcher d'empêcher que la peste ne s'y glissa point ; aussi n'a-t-elle jamais pû y penetrer, sans commencer par terrasser ce pieux Argus, & ravir à la vie cet exemple de la Charité la plus vive & la plus forte.

Presque tous les Officiers Municipaux & autres Principaux Citoyens sont aussi revenus depuis quelque tems, la plûpart des boutiques

des

des Marchands & des Artiſans ſont ouvertes, le peuple qui dans ſa peur & ſon effroy avoit perdu toute eſperance de ſanté & même toute meſure de prudence, a été raſſuré & ranimé par la preſence & les bons ordres de M. le Commandeur de Langeron, & chacun eſt à preſent à s'entr'aider par des offices mutuels, & par une exacte & admirable police, qui en coupant toute communications mortelles n'en ouvre que de ſalutaires. Comme ce n'eſt ici qu'un Journal abregé qu'on a fait à la hâte dans quelque momens dérobés, on en fera une ſuite un peu plus étenduë, où l'on rappellera pluſieurs choſes qui ont été obmiſes, & les ſecours & les ſervices dignes de remarque & de reconnoiſſance, que pluſieurs perſonnes ont rendu à la Ville, tant au dedans qu'au dehors ; & l'on n'oubliera pas les merveilles qu'ont fait les Chirurgiens que la Cour a eû la bonté d'envoyer, & tous les autres.

P

Le 8. comme le danger de la communication, empêche qu'on ouvre encore les Eglises, Mr l'Evêque ordonne de dresser des Autels en dehors, & d'y celebrer la Messe en public.

Ce jour Mr le Commandeur de Langeron rend une Ordonnance avec M. le Marquis de Pilles & Mrs les Echevins, qui prescrit aux Commissaires des Quartiers & Paroisses tout ce qu'ils doivent faire generalement, tant pour empêcher tout ce qui peut contribuer à entretenir la contagion dans la Ville, ou l'augmenter par l'introduction du mal de dehors, que pour concourir au grand ouvrage qui reste encore de la des-infection generalement de toutes les Maisons.

Le 9. sur la notice, qu'on a ouvert plusieurs Cabarets, Tavernes, Bouchons, Caffez & autres endroits de cette espece, où le public se trouve en foule, & où il se fait une mortelle communication ; Or-

donnance à ma requiſition pour les faire tous refermer, à peine de priſon & de 30. livres d'amande.

Ce jourd'hui 10. Decembre la maladie a ſi fort calmé dans toute la Ville, qu'il n'a été porté aucun nouveau malade dans aucuns Hôpitaux ; il y a lieu d'eſperer que la colere de Dieu ſera entierement appaiſée, que cette malheureuſe & infortunée Ville ſera tout-à-fait délivrée de ce fleau cruel ; qui l'a ſi déſolée, & qu'on y ſera même à couvert du malheur de toute Réchute par les Sages, Exactes & Judicieuſes Précautions que Mr le Commandeur de Langeron prend de concert avec Mrs les Echevins, avec un zele ſi infatigable, une aſſiduité ſi laborieuſe, une vigilance ſi éclairée, & une application ſi ſinguliere, que le ſalut de Marſeille ne pourra être regardé que comme ſon Ouvrage, & qu'on ſera obligé de benir à jamais ſon Glorieux Nom, & ceux de Mrs les Echevins, qui

le ſecondent ſi bien, & qui meritent à ſi juſte titre, par l'ardeur avec laquelle ils ont expoſé leur vie, le Nom de Peres de la Patrie.

Fait à Marſeille dans l'Hôtel de Ville le. 10 Decembre 1720.

FIN.

APPROBATION

De Monſieur ANDRY, *Recteur & Profeſſeur Royal, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, & Cenſeur Royal des Livres.*

J'AY lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier ce *Journal abregé de ce qui s'eſt paſſé en la Ville de Marſeille, depuis qu'elle eſt affligée de la contagion*, tiré du Memorial de la Chambre du Conſeil de l'Hôtel de Ville, tenu par le Sr Pichatti de Croiſlainte Conſeil & Orateur de la Communauté & Procureur du Roy de la Police, imprimé à Carpentras chez Dominique Eyſſeric en 1721. & je n'y ai rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'impreſſion, à quelques lignes près que j'ai effacées de ma main. Fait à Paris ce 7 Juillet 1721.

ANDRY.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & Feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nostre Hôtel, Grand-Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut : notre bien amé NICOLAS CARRE', Marchand à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il luy auroit été mis en main un Manuscrit qui a pour titre : *Journal abregé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion* : mais comme il craint que quelque Libraires, Imprimeurs & autres personnes ne luy contrefassent ledit Livre, ce qui luy feroit un tort considerable, attendu la depense qu'il luy convient faire pour ledit Ouvrage, il Nous auroit en consequence tres-humblement fait suplier pour l'en dedommager lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaïres. A CES CAUSES voulant favorablement traiter ledit Exposant & reconnoître son zele pour le bien & l'utilité du Public ; Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes de faire

imprimer ledit Livre en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou ſeparément, & autant de fois que bon luy ſemblera, & de le faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume pendant le tems de ſix années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes; faiſons defenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, debiter ny contrefaire ledit Livre cy deſſus ſpecifié, en tout ny en partie, ny d'en faire aucuns extraits ſous quelque pretexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre, meme d'impreſſion, ou traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit expoſant ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant; & de tous depens, dommages & interêts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'i-

celles; que l'impreſſion de ce Livre cy-deſſus expliquée ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Livre cy-deſſus énoncé ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, és mains de notre tres cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Dagueſſeau; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque Publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre trés-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Dagueſſeau, le tout à peine de nullité des Preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchemens. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers-Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergnt de faire pour l'execution d'i-

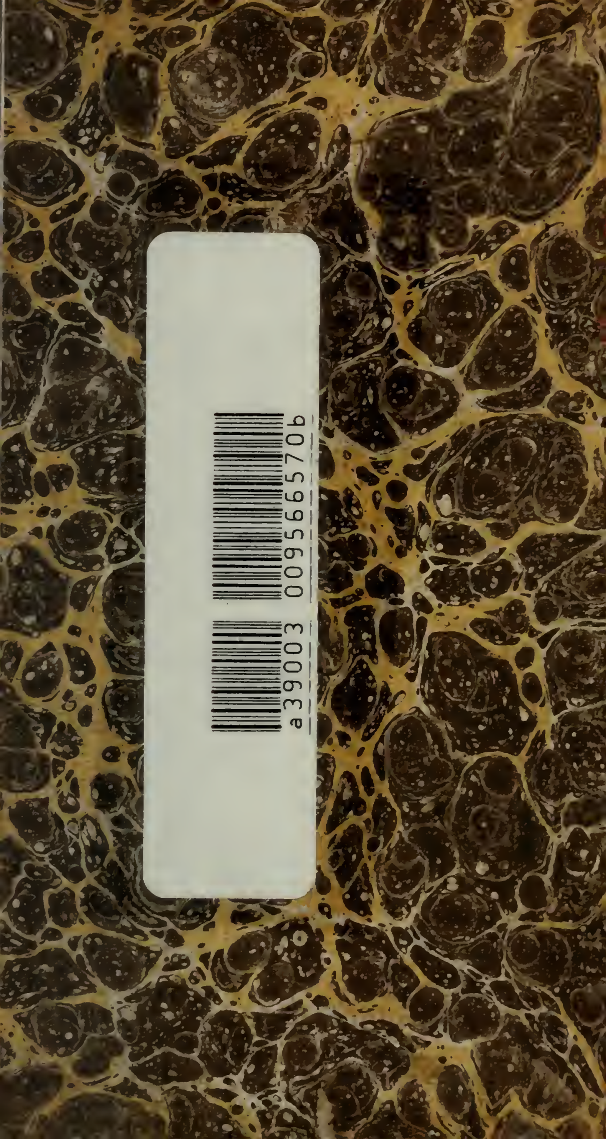
celles, tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission; & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le dix-septiéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cens vingt-un; & de notre Regne le sixiéme. Par le Roy en son Conseil, CARPOT.

Il est ordonné par l'Edit du Roy du mois d'Août 1686. & Arrests de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par Privilege de sa Majesté, ne pouront être vendus que par un Libraire ou un Imprimeur.

Registré sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 757. numero 821. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le 28. Juillet 1721. DELAULNE, *Syndic.*

Il est mort [illegible] dans [illegible] environ 9000 personnes de la peste


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance


a39003 009566570b

